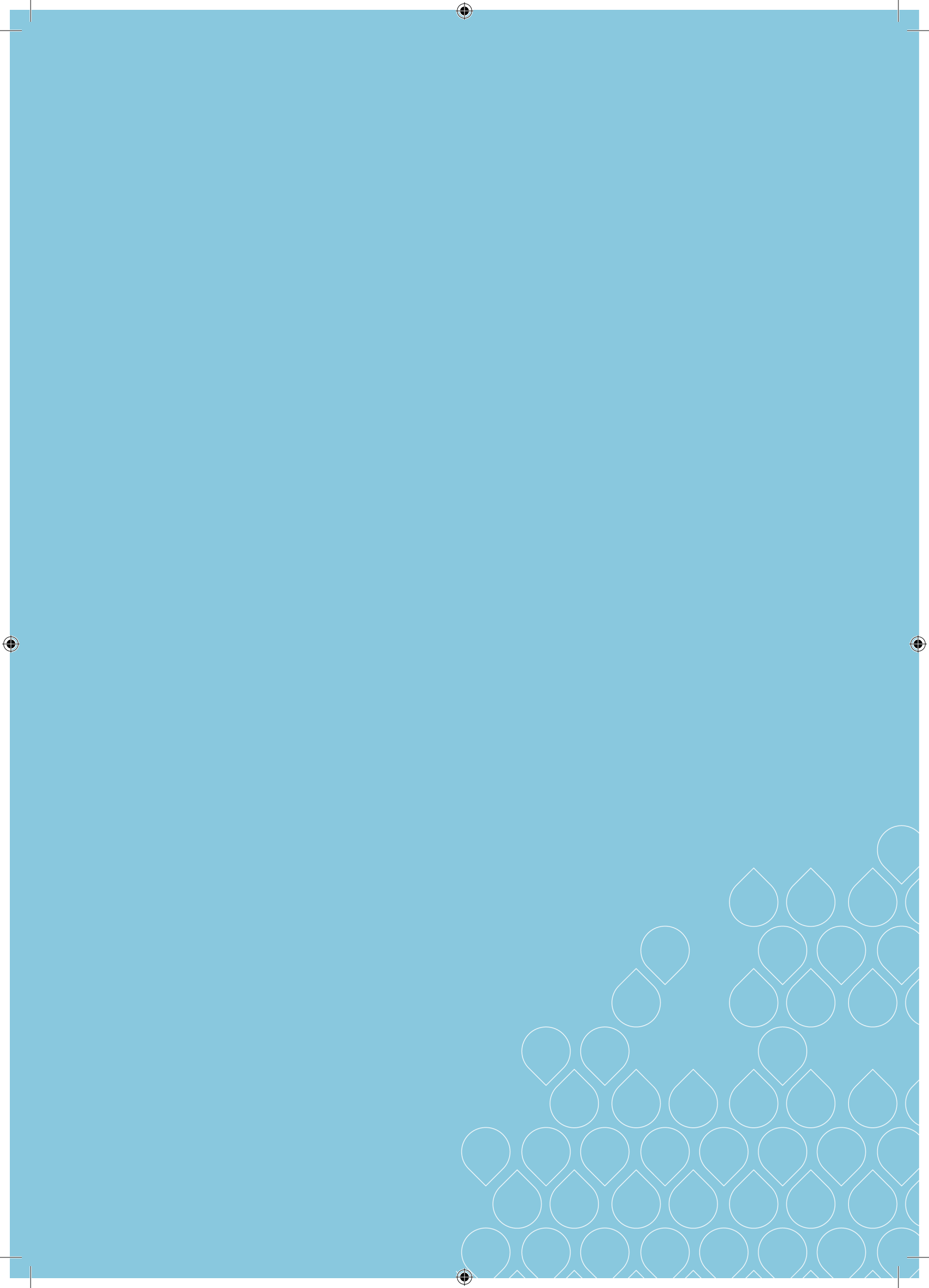


2022

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité  
du Service public  
de l'assainissement  
collectif / non collectif**





# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Partie 1 ●</b> .....                                 | <b>5</b>  |
| <b>Présentation du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois</b> |           |
| <b>Partie 2 ●</b> .....                                 | <b>14</b> |
| <b>Le service de l'assainissement collectif</b>         |           |
| <b>Partie 3 ●</b> .....                                 | <b>44</b> |
| <b>Le service de l'assainissement non collectif</b>     |           |

# Chiffres clés 2022



**4** stations  
d'épuration



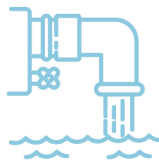
**19** postes de  
refoulement



**122 398** m<sup>3</sup>  
d'eau traitée



**32,2** km  
de réseaux  
d'assainissement



**3 483** m  
de réseaux curés



**47,2** tonnes  
de boues évacuées  
en compostage



**100%**  
de conformité des  
rejets des systèmes  
de traitement



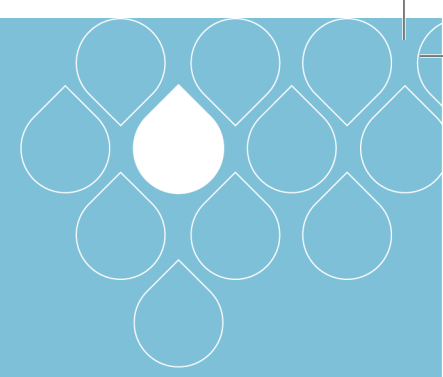
**7** interventions  
d'urgence (astreinte)



**33** filières  
d'assainissement non  
collectif contrôlées



# Présentation du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois



# Sommaire

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| <b>1</b> | <b>La structure syndicale et ses compétences</b>  | <b>7</b>  |
| 1.       | Histoire et dates clés  | 7         |
| 2.       | Les représentants du Syndicat   | 7         |
| 3.       | Nos engagements à votre service   | 9         |
| <b>2</b> | <b>Le périmètre de compétences</b>  | <b>10</b> |
| 1.       | Le territoire   | 10        |
| 2.       | Les services publics de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif | 11        |
| 3.       | Les usagers   | 11        |
| <b>3</b> | <b>L'organisation fonctionnelle</b>   | <b>12</b> |
| 1.       | Les équipes du SED  | 12        |
| 2.       | Les équipes SUEZ EAU France   | 13        |

# 1 La structure syndicale et ses compétences

## 1. HISTOIRES ET DATES CLÉS

C'est en 1961 qu'est fondé le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Dunkerque (SIAERD). En 1972, un arrêté préfectoral vient étendre les compétences du SIAERD à la production et la distribution de l'eau industrielle.

En 2001, afin de prendre en compte la présence de la Communauté Urbaine de Dunkerque parmi ses membres, le SIAERD a changé de statut et est devenu un syndicat mixte ; le Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Dunkerque (SMAERD).


En 2008, de nouvelles modifications ont été apportées aux statuts par délibération du Comité Syndical :

- Modification du siège du syndicat
- Précisions relatives à la délégation des services de l'eau potable et de l'eau industrielle
- Nombre de représentants au sein du Comité Syndical
- Tenue des Comités Syndicaux

C'est par un arrêté du 30 décembre 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 que le SMAERD est devenu le **Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED)**.



À la suite du livre blanc du service de l'eau et d'assainissement, le SED a lancé une procédure d'appel d'offres pour choisir un nouveau délégataire du service public de l'eau potable. Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le Comité Syndical a fait le choix de conserver le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'objectif étant de respecter les principes de transparence des procédures, d'égalité de traitement des candidats et de libre accès à la commande publique. La procédure de choix de délégataire s'est déroulée durant l'année 2017. Celle-ci a abouti à la désignation de la société SUEZ EAU FRANCE approuvé par le Comité Syndical du 30 Septembre 2017.

 Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'est donc ouverte une nouvelle relation entre le SED et SUEZ EAU FRANCE marquée par de nouvelles prescriptions contractuelles qui définissent des exigences renforcées, de nouvelles obligations performancielles, de nombreuses innovations et le souci constant de l'optimisation de la qualité du service apporté à l'ensemble des abonnés.

## 2. LES REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT

Le SED est administré par :

- **Un Président** : représentant exécutif de la structure, il propose et fait exécuter les délibérations du Comité Syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses.
- **Un Bureau** : il est composé du Président et de l'ensemble des Vice-Présidents élus par l'Assemblée Délibérante.
- **Un Comité Syndical** : il est composé de 24 représentants de la CUD et de 12 représentants des communes hors périmètre CUD. Le comité se réunit au moins une fois par trimestre afin de définir les orientations du service public de l'eau potable.

| Président                       | Bertrand RINGOT - Gravelines                 |  |
|---------------------------------|--|--|
| 1 <sup>er</sup> Vice-Présidente | Marjorie ELOY<br>Dunkerque                   | Administration générale, RH, affaires juridiques, assurances, finances, commande publique, solidarité et suppléance du Président |
| 2 <sup>e</sup> Vice-Président   | Daniel DESCHODT<br>Watten                    | Protection, gestion et sécurisation de la ressource, relations institutionnelles partenariales                                   |
| 3 <sup>e</sup> Vice-Présidente  | Barbara BAILLEUL<br>Coudekerque-Branche      | Partenariats associatifs et coopération décentralisée  |
| 4 <sup>e</sup> Vice-Président   | Jean-Luc GOETBLOET<br>Spycker                | Travaux et suivi des concessions de service public   |
| 5 <sup>e</sup> Vice-Président   | Claude CHARLEMAGNE<br>Saint-Georges-sur-l'AA | Gestion du patrimoine foncier et droit de chasse   |
| 6 <sup>e</sup> Vice-Président   | Michel LHEUREUX<br>Boisdinghem               | Innovation, transition écologique et solidarité  |

| Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) |                        |
|---------------------------------------|------------------------|
| Armbouts-Cappel                       | Jean-Luc DARCOURT      |
| Bourbourg                             | Éric GENS              |
| Bray-Dunes                            | Christine GILLOOTS     |
| Cappelle-la-Grande                    | Sophie AGNERAY         |
| Coudekerque-Branche                   | Didier BYKOFF          |
| Coudekerque-Branche                   | Barbara BAILLEUL       |
| Craywick                              | Pierre DESMADRILLE     |
| Dunkerque                             | Marjorie ELOY          |
| Dunkerque                             | Gérard GOURVIL         |
| Dunkerque                             | Frank GONSSE           |
| Rosendaël                             | Jean-François MONTAGNE |
| Fort-Mardyck                          | Grégory BARTHOLOMÉUS   |
| Ghyvelde-Les-Moëres                   | Françoise ANDRIES      |
| Grande-Synthe                         | Martial BEYAERT        |
| Grande-Synthe                         | Benoit CUVILLIER       |
| Grand-Fort-Philippe                   | Sony CLINQUART         |
| Gravelines                            | Bertrand RINGOT        |
| Gravelines                            | Laurent NOTEBAERT      |
| Leffrinckoucke                        | Delphine MARSCHAL      |
| Loon-Plage                            | Isabelle FERNANDEZ     |
| Saint-Georges-sur-l'Aa                | Claude CHARLEMAGNE     |
| Spycker                               | Jean-Luc GOETBLOET     |
| Téteghem                              | Régine FERMON          |
| Zuydcoote                             | Florence VANHILLE      |

| Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) |                    |
|--|--------------------|
| Bergues  | Paul-Loup TRONQUOY |
| Holque   | Fabrice LAMIAUX    |
| Hoymille   | Patrick LESCORNEZ  |
| Looberghe  | Arnaud COOREN      |
| Uxem   | Pierre DEFRANCE    |
| Watten   | Daniel DESCHODT    |

| Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) |                 |
|--|-----------------|
| Acquin-Westbécourt                               | André DEVIGNE   |
| Boisdinghem                                      | Michel LHEUREUX |
| Leulinghem                                       | Alain CLABAUT   |
| Quelmes  | André CORDIER   |
| Quercamps  | Cédric AMMEUX   |
| Zudausques                                       | Didier BÉE      |





Dernier Comité Syndical de l'année 2022

### 3. ● NOS ENGAGEMENTS À VOTRE SERVICE\*

1

**Un service téléphonique accessible  
6 JOURS / 7 du lundi au vendredi  
de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.**



Nous nous engageons à répondre à tous vos appels téléphoniques en cas d'urgence technique et pour toute autre demande du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h. Le centre de relation clients vous répond au 09 77 420 420 (appel non surtaxé).

2

**15 JOURS MAXIMUM  
pour réaliser un branchement neuf.**



Nous nous engageons à réaliser un branchement neuf dans un délai de quinze jours ouvrés suivant l'acceptation du devis et la réception des autorisations préalables.

3

**5 JOURS MAXIMUM  
pour vous répondre.**



Nous nous engageons à répondre à toutes vos demandes (courrier, téléphone, courriel) sous 5 jours ouvrés à compter de leur réception

4

**Une plage horaire de 2 HEURES  
MAXIMUM pour la prise  
de vos rendez-vous.**



Nous nous engageons à respecter le rendez-vous fixé avec vous dans une plage horaire de 2 heures maximum.

5

**24 HEURES pour la remise en  
service d'un branchement existant.**



Nous nous engageons à remettre en service un branchement existant au plus tard un jour ouvré suivant votre demande.

6

**1 HEURE TOP CHRONO  
pour intervenir chez vous  
en cas d'urgence.**



En cas d'urgence, nous nous engageons à intervenir sous 1 heure à compter de la saisine de votre demande.

\* Le non-respect de la charte, ouvre droit pour l'utilisateur concerné au remboursement d'une part fixe (abonnement annuel).

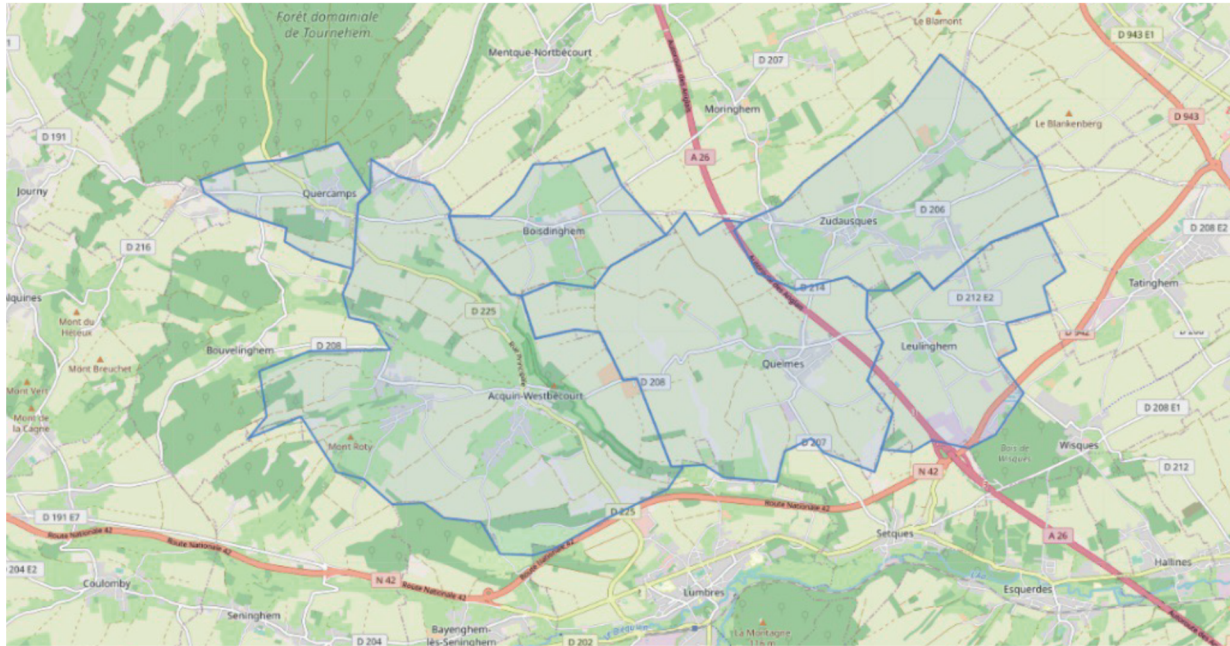


## 2. LES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

C'est donc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 que le SED a intégré une nouvelle compétence confiée par 6 communes de la CCPL : la compétence assainissement.

Cette compétence est constituée du :

- Service public de l'assainissement collectif (SPAC)
- Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)



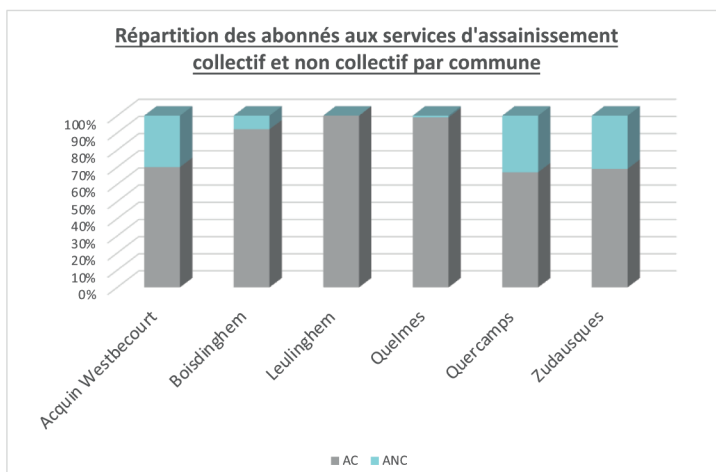
Les services publics de l'assainissement collectif et non collectif sont gérés en régie. C'est-à-dire que le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois prend directement en charge le fonctionnement des services avec ses propres moyens.

## 3. LES USAGERS

Les usagers des services de l'assainissement se répartissent en deux typologies :

- les usagers du service public d'assainissement collectif : lorsque l'habitation est raccordée à une station d'épuration par un réseau public de collecte des eaux usées.
- les usagers du service public d'assainissement non collectif : lorsque l'habitation n'est pas raccordée à un réseau d'assainissement collectif.

Le fonctionnement de ce type d'assainissement autonome se caractérise par le traitement et l'élimination des eaux usées sur le site même de leur production, en terrain privé.



Ce sont environ 2 470 habitants qui relèvent des services publics de l'assainissement collectif et non collectif exercés par le SED.

# 3 • L'organisation fonctionnelle

## 1. • LES ÉQUIPES DU SED

En 2022, le SED est constitué d'un effectif de 14 agents titulaires réunissant les différents domaines et niveaux d'expertise nécessaires à l'exercice des missions de services publics concernées. Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, l'équipe technique est composée de 4 agents ; l'équipe administrative (finances, comptabilité, RH, juridique, secrétariat général, commande publique, foncier) est constituée de 8 agents. Une chargée de communication complète l'effectif.

Soucieux de contribuer à l'insertion des jeunes dans le monde professionnel, le Syndicat a ouvert un poste d'agent comptable en alternance, qui a permis à une étudiante en reconversion professionnelle de se former à son nouveau métier et à s'intégrer plus facilement à la vie et la culture de la structure.

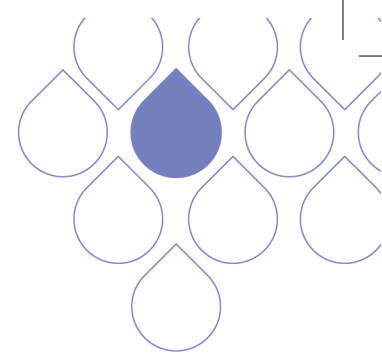
Par ailleurs, le Syndicat propose régulièrement à des étudiants stagiaires des missions ponctuelles qui répondent à leur cursus.

**L'ÉQUIPE DU SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS**  
Ensemble, pour le meilleur de l'eau

|   |   |   |  |  |
|---|---|---|--|--|
| <br><b>FABRICE MAZOUNI</b><br>Directeur général des services   | <br><b>FREDERIC VERTUN</b><br>Directeur administratif et financier   | <br><b>ERIC RENO</b><br>Comptabilité (activité accessoire)         | <br><b>MEDHI LAMBERT</b><br>Travaux & patrimoine            | <br><b>EVA DUCROCQ</b><br>Protection de la ressource          |
| <br><b>LISE BULTEEL</b><br>Gestion financière & comptable      | <br><b>LYDIE WYBAUW</b><br>Accueil & secrétariat général             | <br><b>CINTHIA AGNERAY</b><br>Commande publique                   | <br><b>OLIVIER CUVELLIER</b><br>Surveillance des travaux    |  |
| <br><b>ANNE LAURE DUQUESNE</b><br>Communication & événementiel | <br><b>JENNIFER PECQUEUX</b><br>Administration & ressources humaines | <br><b>PAULINE BARBARY</b><br>Apprentie en comptabilité et gestion | <br><b>BENEDICTE PILLE</b><br>Administration & comptabilité | <br><b>SEBASTIEN VANNOYE</b><br>Responsable technique adjoint |

Les locaux du SED se situent à l'adresse suivante :

Siège du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois  
Immeuble Les Trois Ponts • 1<sup>er</sup> étage avec ascenseur  
257 rue de l'école maternelle • 59140 DUNKERQUE  
Tél : (+33) 03.28.66.86.02 • Courriel : [contact@leaududunkerquois.fr](mailto:contact@leaududunkerquois.fr)



## 2. ● LES ÉQUIPES SUEZ EAU FRANCE

La structure locale qui assure l'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et à titre principal du Contrat de Délégation avec le Syndicat, est situé :



**114, rue de l'Amiral de Ruyter - 59140 Dunkerque**  
**Ouvert du lundi au vendredi**  
**De 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00**

L'accueil physique des abonnés et la gestion des contrats sont assurés par le centre de relation clientèle basé à cette même adresse.

Deux numéros sont dédiés aux abonnés de l'Eau du Dunkerquois avec réception 24 heures sur 24 des appels d'urgence par le centre de relation clientèle.

### Centre de relation clientèle - Accueil téléphonique

Tél : 0 977 420 420  
Urgences : 0 977 423 423  
Du lundi au vendredi de 08h à 19h  
Le samedi de 08h à 13h





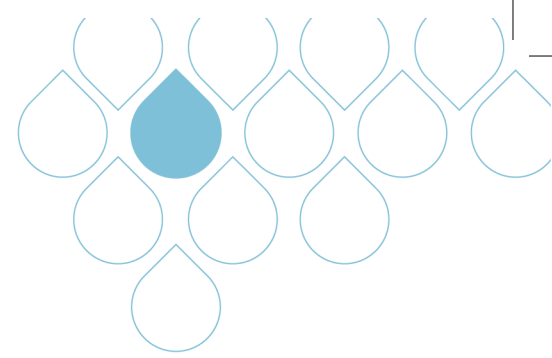
2

## Le service de l'assainissement collectif

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1 ● Présentation du service .....</b>  | <b>18</b> |
| 1. Organisation du service .....  | 18        |
| 2. Population desservie.....  | 18        |
| 3. Les volumes facturés.....  | 19        |
| 4. Détail des imports et exports d'effluents.....   | 19        |
| 5. Autorisation de déversements d'effluents industriels.....  | 20        |
| 6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....   | 20        |
| 7. Systèmes d'assainissement .....  | 20        |
| 8. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration.....   | 29        |
| 9. Curages réseaux gravitaires.....   | 29        |
| 10. Principales opérations de maintenance sur les ouvrages d'assainissement .....   | 30        |
| <b>2 ● Tarification et recettes du service .....</b>  | <b>31</b> |
| 1. Modalités de tarification.....   | 31        |
| 2. Facture d'assainissement type (D204.0) .....   | 33        |
| 3. Recettes.....  | 33        |
| <b>3 ● Indicateurs de performance .....</b>   | <b>34</b> |
| 1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....   | 34        |
| 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....   | 34        |
| 3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....  | 35        |
| 4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....  | 35        |
| 5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....  | 36        |
| 6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....   | 36        |
| 7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) .....   | 36        |
| 8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....  | 37        |
| 9. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....  | 37        |
| 10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) .....  | 38        |
| 11. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....   | 38        |
| 12. Taux de réclamations (P258.1).....  | 39        |
| 13. Tableau récapitulatif des indicateurs.....  | 39        |
| <b>4 ● Financement des investissements.....</b>   | <b>40</b> |
| 1. Montants financiers.....   | 40        |
| 2. L'état de la dette du service.....   | 40        |
| 3. Projets en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances<br>environnementales du service et montants prévisionnels des travaux ..... | 40        |
| 4. Programmes pluriannuels des travaux.....   | 41        |
| <b>5 ● Communication .....</b>  | <b>42</b> |







## Faits marquants 2022

### ● MISE EN PLACE DE L'EXPERTISE TECHNIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DE LA STEU DE LEULINGHEM.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'appuie sur l'article 21 de l'*arrêté ministériel du 21 juillet 2015*, et demande aux maîtres d'ouvrage de système d'assainissement collectif de présenter une expertise technique annuelle des dispositifs d'autosurveillance des systèmes d'assainissement de taille supérieure ou égale à 2000 EH et des systèmes d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées a une capacité supérieure ou égale à 120kg/j de DBO5.

**C'est le cas pour la station d'épuration de Leulinghem qui a une capacité nominale de 225 kg de DBO5/j.**

Cette expertise appelée « contrôle technique de niveau 2 » impacte la qualification annuelle des données d'Autosurveillance et le jugement de conformité.

Concrètement, le maître d'ouvrage doit mandater un organisme compétent et indépendant pour vérifier la conformité des contrôles de niveau 1 réalisés dans le cadre de l'autosurveillance des STEU et procéder aux contrôles suivants :

- Présence des dispositifs de mesure ou d'estimation de débits et de prélèvement d'échantillons
- Apprécier le bon fonctionnement et le respect des conditions d'exploitations des dispositifs d'autosurveillance
- Fiabilité et représentativité des mesures obtenues à partir de ces dispositifs
- Respect des conditions de transport et de stockage des échantillons prélevés
- Respect des modalités de réalisations des analyses pour les paramètres fixés par l'arrêté du 21/07/2015, complété le cas échéant par arrêté préfectoral

Pour contrôler ces points, l'organisme externe s'appuie sur la grille Agence de l'Eau prévue à cet effet et vérifie chaque point.

- **Les points vérifiés concernent, pour Leulinghem, les points :** A3 (entrée step), A4 (sortie step) et A6 (boues mais pas de curage lagune).
- **Les équipements vérifiés sont :** les débitmètres, les préleveurs, le réfrigérateur et le pluviomètre.
- **Les documents vérifiés sont :** le MAS, le planning, le suivi des bilan 24h, les fiches de vie...

Ce premier audit a relevé des corrections à apporter sur certains points de mesure (fonctionnement du pluviomètre, écarts de débitmètrie).

→ *Un plan d'actions correctives a été mis en place et certains points sont d'ores et déjà levés (écarts de débitmètrie).*

# 1. Présentation du service

## 1. ● ORGANISATION DU SERVICE

Le service public de l'assainissement collectif est géré en régie. Toutefois, pour réaliser certaines de ses missions, le Syndicat de l'eau du Dunkerquois s'aide d'un contrat de prestations de service dont la société SUEZ EAU FRANCE est aujourd'hui titulaire.

Ces prestations consistent à :

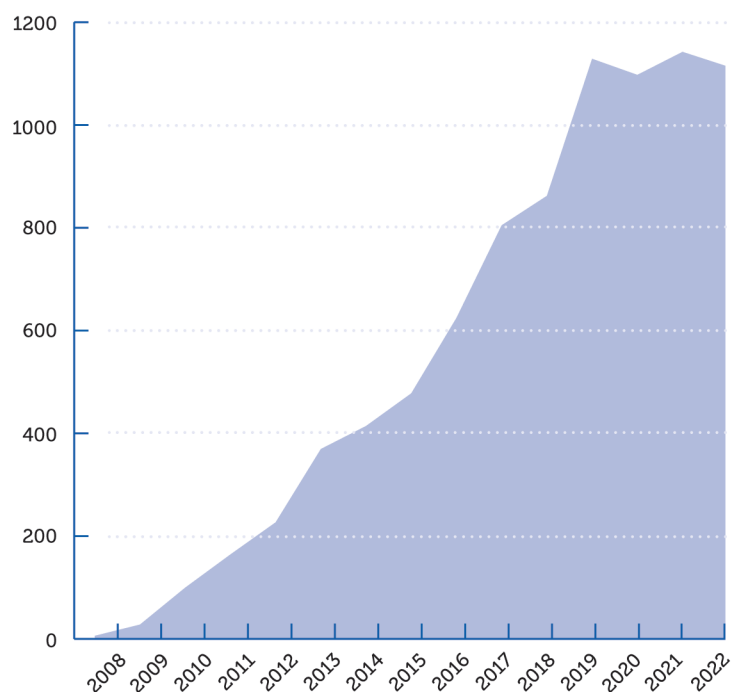
- Assurer l'exploitation courante des ouvrages d'assainissement
- Assurer la maintenance courante des ouvrages d'assainissement
- Assurer la gestion des défaillances et l'astreinte
- Assurer le nettoyage des postes de refoulement
- Assurer le curage du réseau public d'assainissement collectif des eaux usées
- Assurer l'autosurveillance des ouvrages
- Assurer l'entretien des ouvrages annexes et leurs abords.

Aussi, le Syndicat de l'eau du Dunkerquois s'aide d'un contrat de prestations pour réaliser les diagnostics de raccordement lors des ventes des habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif.

## 2. ● POPULATION DESSERVIE

Toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est, ou elle peut être, raccordée est considérée comme « un habitant desservi ». Au 31 décembre 2022, le service public d'assainissement collectif assuré par le SED dessert 1114 abonnés.

| ANNÉES | NOMBRE D'ABONNÉS |
|--------|------------------|
| 2008   | 49               |
| 2009   | 70               |
| 2010   | 139              |
| 2011   | 201              |
| 2012   | 261              |
| 2013   | 398              |
| 2014   | 441              |
| 2015   | 502              |
| 2016   | 643              |
| 2017   | 816              |
| 2018   | 871              |
| 2019   | 1127             |
| 2020   | 1097             |
| 2021   | 1140             |
| 2022   | 1114             |



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

| TAUX DE DESSERTE ET DE RACCORDEMENT             |                    |             |           |            |         |            |       |
|---|--------------------|-------------|-----------|------------|---------|------------|-------|
| COMMUNE   | ACQUIN WESTBECOURT | BOISDINGHEM | QUERCAMPS | LEULINGHEM | QUELMES | ZUDAUSQUES | TOTAL |
| Logements en Zone AC (indice A)                 | 344                | 122         | 113       | 109        | 244     | 370        | 1302  |
| Logements desservis et raccordés (indice B)     | 179                | 81          | 65        | 102        | 194     | 203        | 824   |
| Logements desservis et non raccordés (indice C) | 55                 | 33          | 18        | 7          | 49      | 37         | 199   |
| Logements non desservis                         | 110                | 8           | 30        | 0          | 1       | 130        | 279   |
| Taux de raccordement : B / (B + C)              | 76%                | 71%         | 78%       | 94%        | 80%     | 85%        | 81%   |
| Taux de desserte : (B + C) / A                  | 68%                | 93%         | 73%       | 100%       | 100%    | 65%        | 79%   |

### 3. ● LES VOLUMES FACTURÉS

| COMMUNES           | VOLUMES ASSUJETTIS (M <sup>3</sup> ) |
|--------------------|--------------------------------------|
| LEULINGHEM         | 10 447                               |
| QUELMES            | 15 142                               |
| ZUDAUSQUES         | 24 844                               |
| QUERCAMPS          | 5 099                                |
| ACQUIN WESTBECOURT | 21 964                               |
| BOISDINGHEM        | 6 493                                |
| TOTAL GÉNÉRAL      | 83 990                               |

En 2022, les volumes facturés ont été en hausse de 7,4 % par rapport à 2021.

### 4. ● DÉTAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

En 2022, le syndicat n'a pas exporté d'effluents vers d'autres systèmes d'assainissement mais des effluents ont été importés vers les systèmes d'assainissements du SED

Sont considérés comme importés les effluents provenant de :

- **La commune de Wisques** : Bien qu'ayant quitté le syndicat au 31 décembre 2019, les effluents provenant de cette commune sont raccordés au système d'assainissement de Leulinghem.
- **Équipements SANEF** : Un poste de refoulement récupère les eaux usées des logements et bureaux qui jouxtent la gare de péage de Setques (A26). Les effluents collectés sont raccordés au système d'assainissement de Leulinghem.

En 2022, ce sont 7073 m<sup>3</sup> d'effluents qui ont été importés de la commune de Wisques, et 1870 m<sup>3</sup> des équipements SANEF, soit un total de **8943 m<sup>3</sup>** d'effluents importés sur la station d'épuration de Leulinghem.

## 5. ● AUTORISATION DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signé par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions réglementaires est de 0 au 31 décembre 2022.

L'année 2022 a vu sortir de terre la première usine agroalimentaire implantée dans la Zone d'activité de Leulinghem. Cet industriel, soumis à autorisation de déversement dans le système d'assainissement de Leulinghem, devrait démarrer son activité en fin d'année 2023.

*Deux autres projets d'industries agro-alimentaire devraient sortir de terre en 2023*

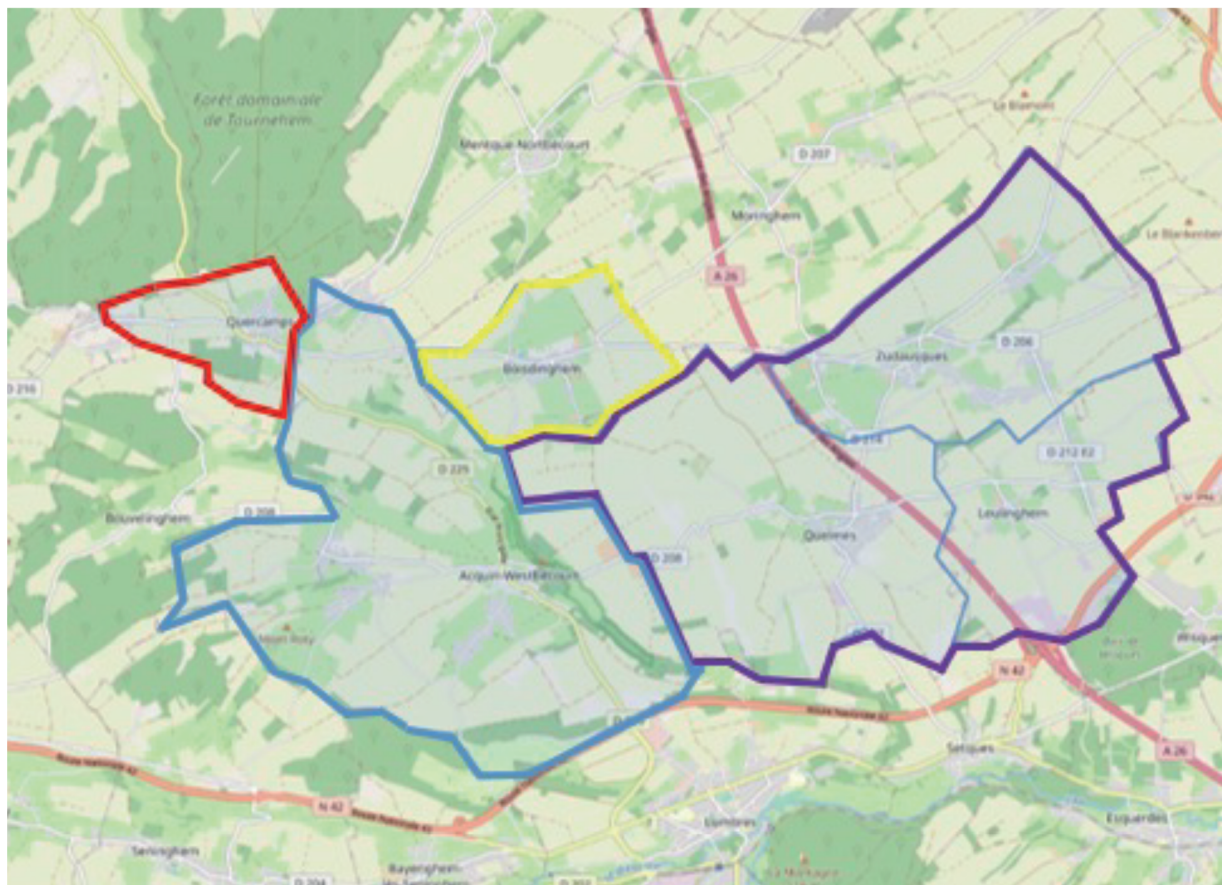
## 6. ● LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif, entièrement séparatif, ne collectant que des eaux usées, est constitué de :

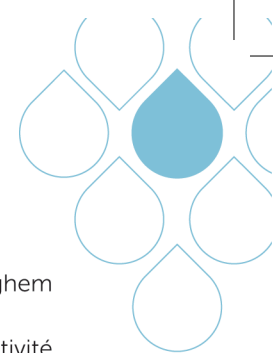
- 32,2 km de réseau d'eaux usées gravitaire, hors branchement
- 9.5 km de réseau en pression (refoulement)

## 7. ● SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

Le service gère 4 systèmes d'assainissement qui assurent la collecte et le traitement des effluents de 6 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, mais aussi de la commune de Wisques qui aujourd'hui fait partie du Syndicat Intercommunal Des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et de Fauquembergues.



- Système d'assainissement de Leulinghem
- Système d'assainissement d'Acquin-Westbécourt
- Système d'assainissement de Quercamps
- Système d'assainissement de Boisdinghem



### a. ● **Système d'assainissement de Leulinghem**

Le système d'assainissement dit de Leulinghem reprend les effluents issus des communes de :

- Leulinghem, y compris la Zone d'Activité de la Porte du Littoral
- Quelmes
- Zudausques
- Wisques
- Équipements SANEF

**13 km de réseau d'eaux usées gravitaires et 11 postes de relèvements** répartis sur les 4 communes permettent d'acheminer les eaux usées vers la STEU située sur la commune de Leulinghem. Les eaux traitées sont ensuite renvoyées vers le milieu naturel (fossé).

La station d'épuration, construite en 2011, est de type « filtres plantés de roseaux », elle dispose d'une capacité de traitement de 3750 eq/hab.

Elle comprend notamment :

- Un pré-traitement (vis de compactage),
- 1<sup>er</sup> étage de filtration, quatre lits à macrophytes (total 4600m<sup>2</sup>),
- 2<sup>e</sup> étage de filtration, 3 lits (total 3000m<sup>2</sup>),
- Trois postes de relevage,
- Un canal de rejet au milieu naturel.

La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

| STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES |   | CODE SANDRE : 14029500000  |                                   |                         |
|--------------------------------------|---|--|-----------------------------------|-------------------------|
| Nom :                                | Leulinghem                              |  |                                   |                         |
| Lieu d'implantation :                | LEULINGHEM / 62504 / 62504 leulinghem   |  |                                   |                         |
| Date de mise en eau :                | 2011                                    |  |                                   |                         |
| Maître d'ouvrage :                   | Syndicat de l'Eau du Dunkerquois        |  |                                   |                         |
| <b>Capacité nominale :</b>           | Organique<br>kg/jour de DBO5            | Hydraulique<br>m <sup>3</sup> /jour  | Q pointe<br>m <sup>3</sup> /heure | Equivalent<br>habitants |
| Temps sec                            | 225                                     | 428  |                                   | 3750                    |
| Temps pluie                          | 225                                     |  |                                   |                         |
| <b>Charge entrante : 2022</b>        | En kg/j DBO5 :                          | 58   | En EH :                           | 970                     |
| File EAU :                           | Type de traitement :                    | Secondaire   |                                   |                         |
|                                      | Filières de traitement :                | Rhizofiltration  |                                   |                         |
| File BOUE :                          | Type de traitement :                    | Curage des lits  |                                   |                         |
|                                      | Filières de traitement :                | Aucun  |                                   |                         |
| Exploitant :                         | Suez Eau France                         |  |                                   |                         |
| MILIEU RÉCÉPTEUR                     |   | CODE SANDRE :  |                                   |                         |
| Nom :                                | Fossé rejoignant le ruisseau de Setques |  |                                   |                         |
| Masse d'eau :                        |   |  |                                   |                         |
| Type :                               | Rejet superficiel                       | Canal, cours d'eau, marais, mer par émissaire, mer sans émissaire, plan d'eau, réseau pluvial... |                                   |                         |
| Débit d'étiage :                     |   |  |                                   |                         |



## ◆ Charges reçues

À toute fin de préserver les milieux récepteurs, des analyses des eaux en entrées et en sortie de STEU sont réalisées. Les paramètres suivis sont : la DCO, la DBO, les MES, l'Azote et le phosphore. Ces analyses permettent de déterminer et quantifier les substances contenues dans les eaux collectées et rejetées par les STEU dans le but de les éliminer ou de les réduire à un taux acceptable et ainsi permettre leur rejet dans l'environnement.

### ◆ La Demande Chimique en Oxygène (DCO)

La demande chimique en oxygène (DCO) est la mesure de toutes les substances consommatrices d'oxygène. Cette analyse permet de déterminer l'effet d'un effluent sur le milieu récepteur et de déterminer la demande biochimique en oxygène (DBO).

### ◆ La Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

La DBO est un paramètre indiquant la quantité d'oxygène indispensable à l'élimination des matières organiques biologiquement dégradables contenues dans les eaux usées. La dégradation des charges organiques polluantes par les micro-organismes, ou auto-épuration est consommatrice d'oxygène. C'est cette diminution de l'oxygène dans le milieu que l'on mesure par la DBO5. La DBO5 représente la part des matières organiques biodégradables naturellement, et donc mobilisant l'oxygène des cours d'eau.

### ◆ Les Matière En Suspension (MES)

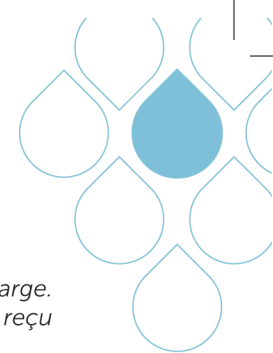
Il s'agit de particules en suspension dans le liquide. Elles sont composées de particules organiques et minérales. Les MES font parties des paramètres couramment utilisés pour déterminer la qualité d'une eau usée car elles représentent un danger pour le milieu récepteur.

### ◆ L'Azote total NTK

Les eaux usées domestiques contiennent de l'azote organique et de l'azote ammoniacal. L'azote organique est un élément constituant des cellules vivantes (acides aminés, protéines), l'azote ammoniacal provient quant à lui des rejets des êtres vivants (urines) et de la décomposition de l'azote organique par les micro-organismes. Une concentration élevée en azote dans une rivière, indique une pollution d'origine humaine. L'azote organique doit être éliminé car il réduit considérablement la concentration en oxygène d'un milieu.

### ◆ Le Phosphore total (PT)

Une grande partie du phosphore qui se retrouve dans les eaux usées a pour origine l'activité humaine. Le phosphore est indispensable au développement de tous les organismes vivants. Il est présent naturellement dans les cours d'eau. On en trouve aussi dans les eaux usées industrielles et domestiques mais dans des proportions bien plus élevées. Le phosphore total Pt est composé de phosphore organique issu de la décomposition de la matière vivante et de phosphates.



Le tableau suivant propose de comparer les charges reçues en 2022 à la station d'épuration (en moyennes journalières calculées) intitulé « charge traitée », à la capacité de traitement de la station d'épuration « dimensionnement nominal ».

→ **Pour exemple** : sur le paramètre DBO5, la station d'épuration de Leulinghem n'est qu'à 26% de sa charge. Elle est dimensionnée pour 225 kg de DBO5 / jour, mais en moyenne journalière sur l'année 2022 elle n'a reçu que 58,9 kg/DBO5.

| PARAMÈTRE                       | DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A) | CHARGE TRAITÉE EN 2022 (INDICE B) | TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A |
|---------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Volume traité m <sup>3</sup> /j | 428                                | 176                               | 41%                                   |
| MES kg/j                        | 263                                | 71,2                              | 27%                                   |
| DCO kg/j                        | 450                                | 205,4                             | 46%                                   |
| DBO5 kg/j                       | 225                                | 58,9                              | 26%                                   |
| NTK kg/j                        | 45                                 | 22,2                              | 49%                                   |
| Phosphore total kg/j            | 11,3                               | 2,6                               | 23%                                   |

**Pour l'ensemble des paramètres, la station est à moins de 50% de sa charge admissible. Elle peut donc accueillir davantage de volume à traiter.**

Le tableau suivant fait état des rendements épuratoires de la Station d'épuration de Leulinghem. On trouve :

- Les paramètres concernés
- Les valeurs limites imposées
- La concentration des paramètres mesurés en sortie de Station
- Le rendement épuratoire\*

| PARAMÈTRE | VALEUR LIMITE IMPOSÉE (mg/l) | CONCENTRATION EAU ÉPURÉE (mg/l) | RENDEMENT IMPOSÉ (%) | RENDEMENT ÉPURATOIRES (%)* |
|-----------|------------------------------|---------------------------------|----------------------|----------------------------|
| MES mg/l  | 35 mg/l                      | 3 mg/l                          |                      | 99%                        |
| DCO mg/l  | 125 mg/l                     | 29,1 mg/l                       |                      | 97%                        |
| DBO5 mg/l | 25 mg/l                      | 3,6 mg/l                        |                      | 99%                        |
| NTK mg/l  | 20 mg/l                      | 3,3 mg/l                        |                      | 97%                        |

*Les très bons rendements constatés aujourd'hui s'expliquent par le fonctionnement à faible charge de la STEU.*

*\*Le rendement épuratoire correspond, par paramètres, à l'abattement de la pollution entre l'entrée de la station et le rejet de la station.*

### b. ● STEU d'Acquin-Westbécourt

Le système d'assainissement reprend les effluents produits par la commune du même nom.

5,4 km de réseau d'eaux usées gravitaires et 5 postes de relèvements répartis sur le territoire de la commune permettent d'acheminer les eaux usées vers la STEU située sur la commune. Les eaux traitées sont ensuite renvoyées vers le milieu naturel.



La station d'épuration biologique construite en 2008 est de type « boue activée », elle dispose d'une capacité de traitement de 1060 Eq/hab.

Elle comprend notamment :

- Un pré-traitement, composé d'un dégrilleur fin (tamis rotatif, vis de compactage),
- Un bassin d'aération fines bulles,
- Un clarificateur,
- Un stockeur de boues liquides,
- Un canal de rejet vers le milieu naturel.

La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

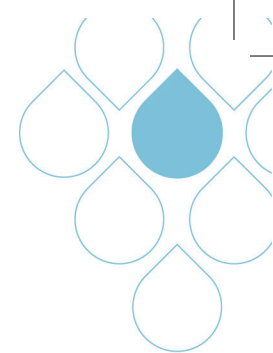
| STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES |   | CODE SANDRE : 14024400000  |                      |                         |
|--------------------------------------|---|--|----------------------|-------------------------|
| Nom :                                | Acquin Westbécourt                      |  |                      |                         |
| Lieu d'implantation :                | rue principale 62008 ACQUIN-WESTBÉCOURT |  |                      |                         |
| Date de mise en eau :                | 2008                                    |  |                      |                         |
| Maître d'ouvrage :                   | Syndicat de l'Eau du Dunkerquois        |  |                      |                         |
| <b>Capacité nominale :</b>           | Organique<br>kg/jour de DBO5            | Hydraulique<br>m³/jour   | Q pointe<br>m³/heure | Equivalent<br>habitants |
| Temps sec                            | 57                                      | 120  |                      | 950                     |
| Temps pluie                          | 57                                      |  |                      |                         |
| <b>Charge entrante : 2022</b>        | En kg/j DBO5 :                          | 30   | En EH :              | 495                     |
| File EAU :                           | Type de traitement :                    | Secondaire   |                      |                         |
|                                      | Filières de traitement :                | Aération prolongée ou faible charge  |                      |                         |
| File BOUE :                          | Type de traitement :                    | Epaississement   |                      |                         |
|                                      | Filières de traitement :                | 0  |                      |                         |
| Exploitant :                         | Suez Eau France                         |  |                      |                         |
| MILIEU RÉCÉPTEUR                     |   | CODE SANDRE :  |                      |                         |
| Nom :                                | Ruisseau d'Acquin                       |  |                      |                         |
| Masse d'eau :                        |   |  |                      |                         |
| Type :                               | o Rejet superficiel                     | Canal, cours d'eau, marais, mer par émissaire, mer sans émissaire, plan d'eau, réseau pluvial... |                      |                         |
| Débit d'étiage :                     |   |  |                      |                         |

### • Charges reçues

Le tableau suivant propose de comparer les charges reçues en 2022 à la station d'épuration (en moyennes journalières calculées) intitulé « charge traitée », à la capacité de traitement de la station d'épuration « dimensionnement nominal ».

| PARAMÈTRE          | DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A) | CHARGE TRAITÉE EN 2022 (INDICE B) | TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A |
|--------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Volume traité m³/j | 120                                | 125                               | 104%                                  |
| MES kg/j           | 74,2                               | 21,1                              | 28%                                   |
| DCO kg/j           | 127,2                              | 96,6                              | 76%                                   |
| DBO5 kg/j          | 57,2                               | 29,6                              | 52%                                   |
| NTK kg/j           | 12,7                               | 13,1                              | 103%                                  |





Le tableau suivant fait état des rendements épuratoires de la Station d'épuration d'Acquin Westbecourt.

On trouve :

- Les paramètres concernés
- Les valeurs limites imposées par la réglementation
- La concentration des paramètres mesurés en sortie de Station
- Le rendement épuratoire\*

| PARAMÈTRE | VALEUR LIMITE IMPOSÉE (mg/l) | CONCENTRATION EAU ÉPURÉE (mg/l) | RENDEMENT IMPOSÉ (%) | RENDEMENT ÉPURATOIRES (%)* |
|-----------|------------------------------|---------------------------------|----------------------|----------------------------|
| MES mg/l  | 35 mg/l                      | 2,5 mg/l                        | 50%                  | 96%                        |
| DCO mg/l  | 125 mg/l                     | 39 mg/l                         | 60%                  | 94%                        |
| DBO5 mg/l | 35 mg/l                      | 4 mg/l                          | 60%                  | 98%                        |

\*Le rendement épuratoire correspond, par paramètres, à l'abattement de la pollution entre l'entrée de la station et le rejet de la station.

À la lecture des données des charges reçues et des rendements épuratoires, il est à noter les excellents rendements épuratoires bien que certains paramètres de charges soient à plus de 100%. C'est le cas notamment des volumes traités sur la station d'épuration. L'analyse des données d'autosurveillance de la STEU met en lumière sur l'année 2022 une corrélation entre les volumes d'eau arrivant à la station et la pluviométrie.



### c. • STEU de Quercamps

Le système d'assainissement reprend les effluents produits par la commune du même nom, ainsi que ceux issus du quartier dit « de la Wattine » situé sur la commune voisine d'Acquin-Westbecourt.

**5,4 km de réseau d'eaux usées gravitaires et 1 poste de relèvement** situé au hameau de la Wattine, permettent d'acheminer les eaux usées vers la STEU. Les eaux traitées sont ensuite renvoyées vers le milieu naturel via deux bassins d'infiltration.

La station d'épuration biologique construite en 2012 est de type « boue activée » et dispose d'une capacité de traitement de 1000 Eq/hab.

La STEU est composée :

- D'ouvrages de pré-traitements, comprenant un dégrilleur fin (tamis rotatif, vis de compactage),
- Un bassin d'aération fines bulles
- Un clarificateur,
- Un stockeur de boues liquides,
- Un canal de rejet vers le milieu naturel.

La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

| STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES |                                    | CODE SANDRE : 14029700000  |                      |                         |
|--------------------------------------|------------------------------------|--|----------------------|-------------------------|
| Nom :                                | Quercamps                          |  |                      |                         |
| Lieu d'implantation :                | rue capelle bois - 62675 QUERCAMPS |  |                      |                         |
| Date de mise en eau :                | 2012                               |  |                      |                         |
| Maître d'ouvrage :                   | Syndicat de l'Eau du Dunkerquois   |  |                      |                         |
| <b>Capacité nominale :</b>           | Organique<br>kg/jour de DBO5       | Hydraulique<br>m³/jour   | Q pointe<br>m³/heure | Equivalent<br>habitants |
| Temps sec                            | 43                                 |  |                      | 800                     |
| Temps pluie                          | 43                                 |  |                      |                         |
| <b>Charge entrante : 2022</b>        | En kg/j DBO5 :                     | 6  | En EH :              | 102                     |
| File EAU :                           | Type de traitement :               | Secondaire   |                      |                         |
|                                      | Filières de traitement :           | Aération prolongée ou faible charge  |                      |                         |
| File BOUE :                          | Type de traitement :               | Epaissement  |                      |                         |
|                                      | Filières de traitement :           | 0  |                      |                         |
| Exploitant :                         | Suez Eau France                    |  |                      |                         |
| MILIEU RÉCÉPTEUR                     |                                    | CODE SANDRE :  |                      |                         |
| Nom :                                |                                    |  |                      |                         |
| Masse d'eau :                        |                                    |  |                      |                         |
| Type :                               | Rejet souterrain                   | Sol (Infiltration sans valorisation agricole), réutilisation agricole, sous-sol (injection dans un puits ou une cavité naturelle), mer (hautes profondeurs)... |                      |                         |
| Débit d'étiage :                     |                                    |  |                      |                         |

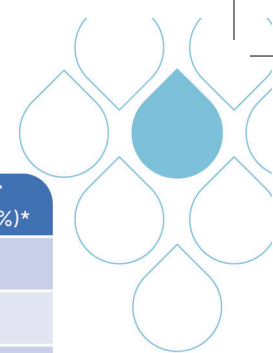
### ● Charges reçues

Le tableau suivant propose de comparer les charges reçues en 2022 à la station d'épuration (en moyennes journalières calculées) intitulé « charge traitée », à la capacité de traitement de la station d'épuration « dimensionnement nominal ».

| PARAMÈTRE            | DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A) | CHARGE TRAITÉE EN 2022 (INDICE B) | TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A |
|----------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Volume traité m³/j   | 88                                 | 19,4                              | 22%                                   |
| MES kg/j             | 56                                 | 2,8                               | 5%                                    |
| DCO kg/j             | 96                                 | 14,9                              | 16%                                   |
| DBO5 kg/j            | 43,2                               | 6,1                               | 14%                                   |
| NTK kg/j             | 9,6                                | 2,9                               | 30%                                   |
| Phosphore total kg/j | 2                                  | 0,3                               | 15%                                   |

Le tableau suivant fait état des rendements épuratoires de la Station d'épuration de Quercamps  
On trouve :

- Les paramètres concernés
- Les valeurs limites imposées par la réglementation
- La concentration des paramètres mesurés en sortie de Station
- Le rendement épuratoire\*



| PARAMÈTRE | VALEUR LIMITE IMPOSÉE (mg/l) | CONCENTRATION EAU ÉPURÉE (mg/l) | RENDEMENT IMPOSÉ (%) | RENDEMENT ÉPURATOIRES (%)* |
|-----------|------------------------------|---------------------------------|----------------------|----------------------------|
| MES mg/l  | 35 mg/l                      | 5,3 mg/l                        |                      | 96%                        |
| DCO mg/l  | 125 mg/l                     | 39 mg/l                         |                      | 95%                        |
| DBO5 mg/l | 25 mg/l                      | 5 mg/l                          |                      | 98%                        |
| NTK mg/l  | 20 mg/l                      | 9,2 mg/l                        |                      | 96%                        |

*On note un taux de charge faible, mais un volume traité qui augmente d'année en année.*

*\*Le rendement épuratoire correspond, par paramètres, à l'abattement de la pollution entre l'entrée de la station et le rejet de la station.*

#### **d. ● STEU de Boisdingham**

Le système d'assainissement de Boisdingham reprend exclusivement les effluents produits par la commune du même nom.

**3,4 km de réseau d'eaux usées gravitaires** et **2 postes de relèvement** répartis sur le territoire de la commune permettent d'acheminer les eaux usées vers la STEU située sur la commune. Les eaux traitées sont ensuite renvoyées vers le milieu naturel via deux bassins d'infiltration.

La station d'épuration construite en 2019 est de type « filtres plantés de roseaux » et dispose d'une capacité de traitement de 320 Eq/hab.



Elle comprend notamment :

- Un pré-traitement (dégrilleur),
- 2 étages de lits à macrophytes (376 et 256 m<sup>2</sup>),
- 2 postes d'injection à 2 étages (2 pompes chacun),
- Un canal de rejet au milieu naturel.

La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

| STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES |                                     | CODE SANDRE : 10824400000  |                      |                         |
|--------------------------------------|-------------------------------------|--|----------------------|-------------------------|
| Nom :                                | Boisdingham                         |  |                      |                         |
| Lieu d'implantation :                | rue des prêtres - 62149 BOISDINGHEM |  |                      |                         |
| Date de mise en eau :                | 2019                                |  |                      |                         |
| Maître d'ouvrage :                   | Syndicat de l'Eau du Dunkerquois    |  |                      |                         |
| <b>Capacité nominale :</b>           | Organique<br>kg/jour de DBO5        | Hydraulique<br>m³/jour   | Q pointe<br>m³/heure | Equivalent<br>habitants |
| Temps sec                            | 173                                 | 32   |                      | 320                     |
| Temps pluie                          |                                     |  |                      |                         |
| <b>Charge entrante : 2022</b>        | En kg/j DBO5 :                      | 4,3  | En EH :              | 73                      |
| File EAU :                           | Type de traitement :                | Primaire   |                      |                         |
|                                      | Filières de traitement :            | 0  |                      |                         |
| File BOUE :                          | Type de traitement :                | Epaississement   |                      |                         |
|                                      | Filières de traitement :            | 0  |                      |                         |
| Exploitant :                         | Suez Eau France                     |  |                      |                         |
| MILIEU RÉCÉPTEUR                     |                                     | CODE SANDRE :  |                      |                         |
| Nom :                                |                                     |  |                      |                         |
| Masse d'eau :                        |                                     |  |                      |                         |
| Type :                               | Rejet souterrain                    | Sol (Infiltration sans valorisation agricole), réutilisation agricole, sous-sol (injection dans un puits ou une cavité naturelle), mer (hautes profondeurs)... |                      |                         |
| Débit d'étiage :                     |                                     |  |                      |                         |

### ● Charges reçues

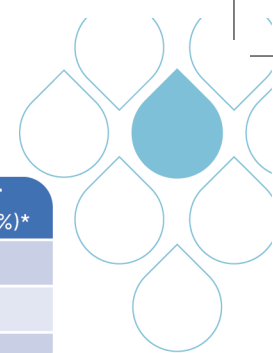
Le tableau suivant propose de comparer les charges reçues en 2022 à la station d'épuration (en moyennes journalières calculées) intitulé « charge traitée », à la capacité de traitement de la station d'épuration « dimensionnement nominal ».

| PARAMÈTRE            | DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A) | CHARGE TRAITÉE EN 2022 (INDICE B) | TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A |
|----------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Volume traité m³/j   | 32                                 | 18                                | 56%                                   |
| MES kg/j             | 22,4                               | 2,8                               | 13%                                   |
| DCO kg/j             | 38,4                               | 30                                | 78%                                   |
| DBO5 kg/j            | 17,3                               | 4,3                               | 25%                                   |
| NTK kg/j             | 3,9                                | 2,2                               | 56%                                   |
| Phosphore total kg/j | 0,8                                | 0,2                               | 25%                                   |

Le tableau suivant fait état des rendements épuratoires de la Station d'épuration de Boisdingham.

On trouve :

- Les paramètres concernés
- Les valeurs limites imposées par la réglementation
- La concentration des paramètres mesurés en sortie de Station
- Le rendement épuratoire\*



| PARAMÈTRE | VALEUR LIMITE IMPOSÉE (mg/l) | CONCENTRATION EAU ÉPURÉE (mg/l) | RENDEMENT IMPOSÉ (%) | RENDEMENT ÉPURATOIRES (%)* |
|-----------|------------------------------|---------------------------------|----------------------|----------------------------|
| MES mg/l  |                              | 3,8 mg/l                        | 50%                  | 98%                        |
| DCO mg/l  | 200 mg/l                     | 47,3 mg/l                       | 60%                  | 98%                        |
| DBO5 mg/l | 35 mg/l                      | 3,7 mg/l                        | 60%                  | 99%                        |

*Les charges entrantes sont stables sur les deux dernières années.*

*\*Le rendement épuratoire correspond, par paramètres, à l'abattement de la pollution entre l'entrée de la station et le rejet de la station.*

## 8. ● QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Sont ici présentées les quantités de boues évacuées des différents ouvrages d'épuration ainsi que leur destination et leur taux de conformité. En 2022, les producteurs de boues d'épuration étaient encore soumis à l'arrêté du 30 avril 2020 qui précisait les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19. Les boues produites en 2022 ont donc toutes été évacuées en centre de compostage.

| STATION D'ÉPURATION | QUANTITÉ DE BOUES ÉVACUÉE (T MS) | DESTINATION           | TAUX DE CONFORMITÉ (%) |
|---------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------------|
| STEP ACQUIN         | 20.2                             | Compostage (Covid 19) | 100 %                  |
| STEP QUERCAMPS      | 27                               | Compostage (Covid 19) | 100 %                  |
| STEP LEULINGHEM     | /                                |                       |                        |
| STEP BOISDINGHEM    | /                                |                       |                        |

## 9. ● CURAGES RÉSEAUX GRAVITAIRES

Pour la bonne santé et le bon écoulement du réseau, le SED réalise, chaque année, le curage préventif d'environ 3000 ml de réseaux gravitaires, et environ 500 ml de réseaux dans le cadre d'un curage dit curatif (zones où le réseau prend une charge supérieure à la moyenne observée, bien souvent en amont des ouvrages dit de refoulement).

Le tableau ci-dessous reprend les curages effectués en 2022.

| Commune                | RUE                              | LINÉAIRE    | DIAMÈTRE | MATÉRIAU | NOMBRE DE REGARDS | TYPE DE CURAGE |
|------------------------|----------------------------------|-------------|----------|----------|-------------------|----------------|
| ACQUIN-WESTBECOURT     | rue du bois                      | 348         | 200      | PVC      | 11                | Préventif      |
| QUERCAMPS              | rue Capelle Bois / Tisserand     | 1049        | 200      | PVC      | 20                | Préventif      |
| QUELMES                | Route d'Acquin / Planquette      | 649         | 200      | PVC      | 16                | Préventif      |
| ZUDAUSQUES             | Rue de la mairie / trousse bière | 962         | 200      | PVC      | 38                | Préventif      |
| <b>TOTAL PREVENTIF</b> |                                  | <b>3008</b> |          |          | <b>85</b>         |                |
| QUELMES                | route de Zudausques              | 25          | 200      | PVC      | 2                 | Curatif        |
| ZUDAUSQUES             | Rue des Courtils / Licques       | 450         | 200      | PVC      | 18                | Curatif        |
| <b>TOTAL CURATIF</b>   |                                  | <b>475</b>  |          |          | <b>20</b>         |                |



*Au total, 3008 mètres de réseaux ont été curés au titre du préventif et 475 mètres au titre du curatif. Ces opérations, en plus du linéaire, ont permis de curer 105 regards.*

## 10. ● PRINCIPALES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE SUR LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Afin de garantir le fonctionnement optimal des ouvrages de traitement et de collecte des eaux usées des 4 systèmes d'assainissement, des actions de maintenance sont programmées toute au long de l'année. Ce sont les opérations dites de « maintenance préventive ».

Aussi, il arrive parfois que des dysfonctionnements ou des pannes apparaissent subitement. Celles-ci nécessitent des corrections immédiates pour permettre la continuité du service. Ces opérations non prévisibles sont des opérations dites de « maintenance curative ».

La liste ci-dessous reprend les principales interventions curatives réalisées en 2022 sur les systèmes d'assainissement.



### Système d'assainissement de Leulinghem

- Remplacement d'une pompe d'alimentation du deuxième étage de la STEU
- Remise en état du système d'alimentation des vannes de répartition pneumatique des lits
- Remplacement du pluviomètre présent sur la STEU
- Remplacement d'une des pompes du Poste de refoulement de la ZAC – Leulinghem
- Remplacement du coffret de commande d'une des pompes du PR rue du Blanc Pays - Zudausques

### Système d'assainissement de Quercamps

- Remplacement des roues du clarificateur
- Remplacement des régulateurs de niveau de la fosse toutes eaux

### Système d'assainissement d'Acquin Westbecourt

- Remplacement du démarreur d'une des pompes du PR rue Principal – Acquin-Westbecourt

*L'ensemble de ces actions correctives représente pour le syndicat une dépense de 15 530 €*

## 2. Tarification et recettes du service

### 1. MODALITÉS DE TARIFICATION

Chaque année, le Comité Syndical réuni en collège « Assainissement » délibère pour fixer les différents tarifs et prestations aux usagers du service de l'Assainissement Collectif.

Soit pour l'exercice 2022 :

- Délibération n°10 du 10 décembre 2021 effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

|   | AU 01/01/2020 | AU 01/01/2021 | AU 01/01/2022 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Participation forfaitaire pour l'assainissement collectif (PFAC) <sup>(1)</sup> | 2120          | 1 700         | 1 700         |
| Participation pour la réalisation du branchement neuf (PRBN)                    | 2120          | 2 500         | 2 500         |

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

- Délibération n°09 du 10 décembre 2021 effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et non collectif.

|  |                    | USAGER DOMESTIQUE | USAGER PROFESSIONNEL |
|--|--------------------|-------------------|----------------------|
| Tarif fixe <b>semestriel</b>   | Compteur de 15 mm  | 70 €HT            | 70 €HT               |
|  | Compteur de 20 mm  | 70 €HT            | 128 €HT              |
|  | Compteur de 30 mm  | 194 €HT           | 194 €HT              |
|  | Compteur de 40 mm  | 280 €HT           | 280 €HT              |
|  | Compteur de 50 mm  | 420 €HT           | 420 €HT              |
|  | Compteur de 60 mm  | Non concerné      | 630 €HT              |
|  | Compteur de 80 mm  | Non concerné      | 980 €HT              |
|  | Compteur de 100 mm | Non concerné      | 1400 €HT             |
| Tarif proportionnel sur la consommation d'eau applicable aux abonnés raccordés                                 | m <sup>3</sup>     | 5,40 € HT         |                      |
| Contrôle des installations raccordées au réseau collectif à la demande de l'utilisateur ou de son représentant |                    | 164 €             |                      |

## ● Focus sur les abonnés industriels

Les établissements rejetant des eaux usées de type industriel, sont soumis à la redevance assainissement, en fonction de la qualité et de la quantité de leurs rejets.

La redevance est assise sur les volumes d'eau rejetée corrigés par les coefficients de pollution pour tenir compte des charges particulières de l'établissement imposées aux collectivités. Elle est calculée comme suit :

$$R_i = V_i \times C_{p1} \times C_{p2} \times T_d \text{ corrigé}$$

où :

- **Ri** : redevance assainissement « rejets non domestiques » (en € HT)
- **Vi** : volume d'eaux usées industrielles rejetées au réseau d'assainissement (en m<sup>3</sup>)
- **Cp1** : coefficient de pollution 1
- **Cp2** : coefficient de pollution 2
- **Td corrigé** : tarif corrigé sur la base du tarif de la redevance appliquée aux rejets domestiques.

Il est proposé que le tarif corrigé soit égal au tarif appliqué aux rejets domestiques en vigueur.

Cp1 s'exprime ainsi :

$$C_{p1} = 0,2 (DBO5i/DBO5d) + 0,2 (DCOI/DCOd) + 0,2 (MESi/MESd) + 0,1 (NTKi/NTKd) + 0,1 (Pti/Ptd)$$

Avec, - DBO5 : Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours en g/l

- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène en g/l
- **MES** : Matière en Suspension Totale en g/l
- **NTK** : Azote Kjeldahl en g/l
- **Pt** : Phosphore total en g/l
- **i** : i correspondant au paramètre industriel moyen observé par l'autosurveillance de l'établissement ou par contrôle inopiné ; son calcul est obtenu par la formule suivante : paramètre moyen annuel = ((paramètre moyen mensuel observé + paramètre mensuel maximal observé) / 2) X 12
- **d** : représente les caractéristiques des effluents domestiques :

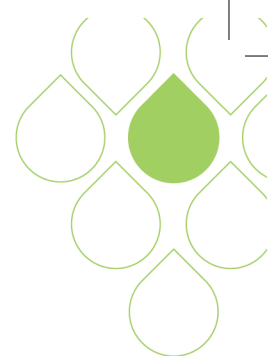
| DBO5D   | DCOD    | MESD    | NTKD    | PTD       |
|---------|---------|---------|---------|-----------|
| 0.4 g/l | 0.8 g/l | 0.6 g/l | 0.1 g/l | 0.025 g/l |

Quand **Cp1 > 1** alors **Cp1 = valeur**  
et quand **Cp1 <= 1** alors **Cp1 = 1**

Le coefficient de pollution Cp2, s'appuie sur le rapport DCO/DBO5 qui reflète la biodégradabilité de l'effluent lors de son traitement à la station d'épuration.  
DCOetb/DBO5etb Cp2

| DCOI/DBO5I | CP2 |
|------------|-----|
| > 3.5      | 1.3 |
| 3 < 3.5    | 1.2 |
| 2.5 < 3    | 1.1 |
| 2 < 2.5    | 1   |
| 1.5 < 2    | 0.9 |
| < 1.5      | 0.8 |





## 2. ● FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). Les tarifs applicables au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/ an) sont :

| FACTURE TYPE ASSAINISSEMENT  | AU 01/01/2021 | AU 01/01/2022 |
|--|---------------|---------------|
| Part fixe annuelle   | 140           | 140           |
| Part proportionnelle   | 5,4           | 5,4           |
| Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup>                       | 788           | 788           |
| <b>TAXES ET REDEVANCES</b>   |               |               |
| Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) | 25,2          | 25,2          |
| VNF rejet  |               |               |
| Autre  |               |               |
| TVA  | 81,32         | 81,32         |
| Montant des taxes et redevances pour 120m <sup>3</sup>               | 106,52        | 106,52        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>894,52</b> | <b>894,52</b> |
| Prix TTC au m <sup>3</sup>   | 7,45          | 7,45          |

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

## 3. ● RECETTES

| TYPE DE RECETTE  | EXERCICE 2022 EN € HT |
|--|-----------------------|
| Redevance eaux usées usage domestique                            | 630 863               |
| Redevance eaux usées usage non domestique (diagnostic ventes...) | 1 093                 |
| Recette pour boues et effluents importés                         | 0                     |
| Régularisations (+/-)  | 0                     |
| <b>Total recettes de facturation</b>                             | <b>631 956</b>        |
| Recettes de raccordement   | 21 728                |
| Prime de l'Agence de l'Eau (Prime épuratoires 2021)              | 19 834                |
| Contribution au titre des eaux pluviales                         | 0                     |
| Subventions  | 31 000                |
| Produits exceptionnels   | 64 218                |
| Autres produits gestion courante                                 | 2 045                 |
| <b>TOTAL AUTRES RECETTES</b>                                     | <b>138 825</b>        |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b>  | <b>770 781</b>        |

# 3 Indicateurs de performance

## 1. ● TAUX DE DESERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

| TAUX DE DESERTE ET DE RACCORDEMENT             |                     |              |            |             |         |             |       |
|--|---------------------|--------------|------------|-------------|---------|-------------|-------|
| COMMUNE  | ACQUIN WESTBE-COURT | BOISDIN-GHEM | QUER-CAMPS | LEULIN-GHEM | QUELMES | ZU-DAUSQUES | TOTAL |
| Logements en Zone AC (indice A)                | 344                 | 122          | 113        | 109         | 244     | 370         | 1302  |
| Logements desservis et raccordés (indice B)    | 179                 | 81           | 65         | 102         | 194     | 203         | 824   |
| Logements desservi et non raccordés (indice C) | 55                  | 33           | 18         | 7           | 49      | 37          | 199   |
| Logements non desservis                        | 110                 | 8            | 30         | 0           | 1       | 130         | 279   |
| TAUX DE RACCORDEMENT : B / (B + C)             | 76%                 | 71%          | 78%        | 94%         | 80%     | 85%         | 81%   |
| TAUX DE DESERTE : (B + C) / A                  | 68%                 | 93%          | 73%        | 100%        | 100%    | 65%         | 79%   |

Pour l'exercice 2022, sur l'ensemble des 4 systèmes d'assainissement, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 79 % des 1302 abonnés potentiels.

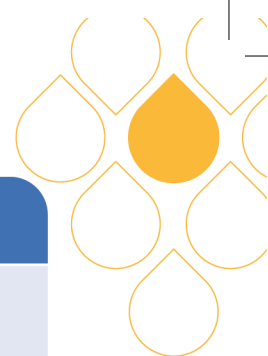
## 2. ● INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



| L'OBTENTION DES 80 PREMIERS POINTS SE FAIT PAR ÉTAPE, LA DEUXIÈME NE POUVANT ÊTRE ACQUISE SI LA PREMIÈRE NE L'EST |  |    |
|---|--|----|
| 20  | Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs  | 20 |
| 10  | Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel  | 10 |
| 20  | Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance  | 20 |
| 30  | mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)  | 30 |
| LES 40 POINTS CI-DESSOUS PEUVENT ÊTRE OBTENUS SI LE SERVICE A DÉJÀ COLLECTÉ LES 80 POINTS CI-DESSUS               |  |    |
| 10  | Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté   | 10 |
| 10  | Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets   | 0  |
| POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS                                       |  |    |
| 10  | Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total | 0  |
| POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES  |  |    |
| 10  | Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage  | 0  |

### 3. ● CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

*réseau collectant une charge > 2000 EH*

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

*Comme pour l'année 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100 pour l'exercice 2022.*

### 4. ● CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (P204.3)

*(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)*

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

*Comme pour l'année 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est de 100 pour l'exercice 2022.*

## 5. ● CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3)

uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

|                    | CHARGE BRUTE DE POLLUTION TRANSITANT PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE EN KG DBO5/J POUR L'EXERCICE 2022 | CONFORMITÉ EXERCICE 2022 ( 0 OU 100 ) | CONFORMITÉ EXERCICE 2021 |
|--------------------|---|---------------------------------------|--------------------------|
| STEU de Leulinghem | 76  | 100                                   | 100                      |

Comme pour l'année 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100 pour l'exercice 2022.

## 6. ● TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

| STATION D'ÉPURATION     | QUANTITÉ DE BOUES ÉVACUÉE (T MS) | DESTINATION           | TAUX DE CONFORMITÉ (%) |
|-------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------------|
| STEP ACQUIN-WESTBÉCOURT | 20.2                             | Compostage (Covid 19) | 100 %                  |
| STEP QUERCAMPS          | 27                               | Compostage (Covid 19) | 100 %                  |
| STEP LEULINGHEM         |                                  |                       |                        |
| STEP BOISDINGHEM        |                                  |                       |                        |

Comme pour l'année 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 % pour l'exercice 2022.

## 7. ● TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'année 2022, aucune demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1 000 hab.} = \frac{\text{Nbre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1 000 habitants.



## 8. POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public dans les parties privatives des usagers.

$$\text{Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau.

## 9. CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION (P254.3)

uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué). Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{Conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

| STEU DE LEULINGHEM |                            |                                 |  |                                     |   |
|--------------------|----------------------------|---------------------------------|--|-------------------------------------|---|
| PARAMÈTRE          | NOMBRE D'ANALYSES IMPOSÉES | NOMBRE D'ANALYSES RÉALISÉES (A) | NOMBRE MAXIMUM D'ANALYSES NON CONFORMES AUTORISÉES | NOMBRE D'ANALYSES NON CONFORMES (B) | CONFORMITÉ DES PERFORMANCES ((A-B) / A) |
| MES                | 12                         | 12                              | 2  | 0                                   | 100%                                    |
| DCO                | 12                         | 12                              | 2  | 0                                   | 100%                                    |
| DBO5               | 12                         | 12                              | 2  | 0                                   | 100%                                    |
| NGL                | 12                         | 12                              | 1  | 0                                   | 100%                                    |

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est de 100%.

## 10. ● INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

| L'OBTENTION DES 80 PREMIERS POINTS SE FAIT PAR ÉTAPE, LA DEUXIÈME NE POUVANT ÊTRE ACQUISE SI LA PREMIÈRE NE L'EST |  |    |
|---|--|----|
| 20  | Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs  | 20 |
| 10  | Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel  | 10 |
| 20  | Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance  | 20 |
| 30  | mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)  | 30 |
| LES 40 POINTS CI-DESSOUS PEUVENT ÊTRE OBTENUS SI LE SERVICE A DÉJÀ COLLECTÉ LES 80 POINTS CI-DESSUS               |  |    |
| 10  | Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté   | 10 |
| 10  | Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets   | 0  |
| POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS                                       |  |    |
| 10  | Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total | 0  |
| POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES  |  |    |
| 10  | Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage  | 0  |

*L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 90*

## 11. ● TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{Chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

*Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement. Pour l'année 2022, le taux d'impayés pour les factures d'assainissement est de 0.30%.*



## 12. ● TAUX DE RÉCLAMATIONS (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatifs au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés.

## 13. ● TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

| VALEUR 2022                          |   |          |
|--------------------------------------|---|----------|
| INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES |   |          |
| D201.0                               | Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif  | 2469     |
| D202.0                               | Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées   | 0        |
| D203.0                               | Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)   | 47.2     |
| D204.0                               | Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (€TTC/m <sup>3</sup> )   | 894,52 € |
| INDICATEURS DE PERFORMANCE           |   |          |
| P201.1                               | Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées   | 81%      |
| P202.2B                              | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (points)   | 90       |
| P203.3                               | Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006               | 100      |
| P204.3                               | Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006                | 100      |
| P205.3                               | Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 | 100      |
| P206.3                               | Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation   | 100%     |
| P207.0                               | Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€ HT/ m <sup>3</sup> )  |          |
| P251.1                               | Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (nb/1000 hab)   | 0%       |
| P252.2                               | Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (nb/100 km)  | 0        |
| P253.2                               | Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées   | 0%       |
| P254.3                               | Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau                  | 100%     |
| P255.3                               | Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées  | 90       |
| P256.2                               | Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)  | 36       |
| P257.0                               | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente   | 0,30 %   |
| P258.1                               | Taux de réclamations (nb/1000hab)   | 0 %      |

# 4 ●

## Financement et investissement

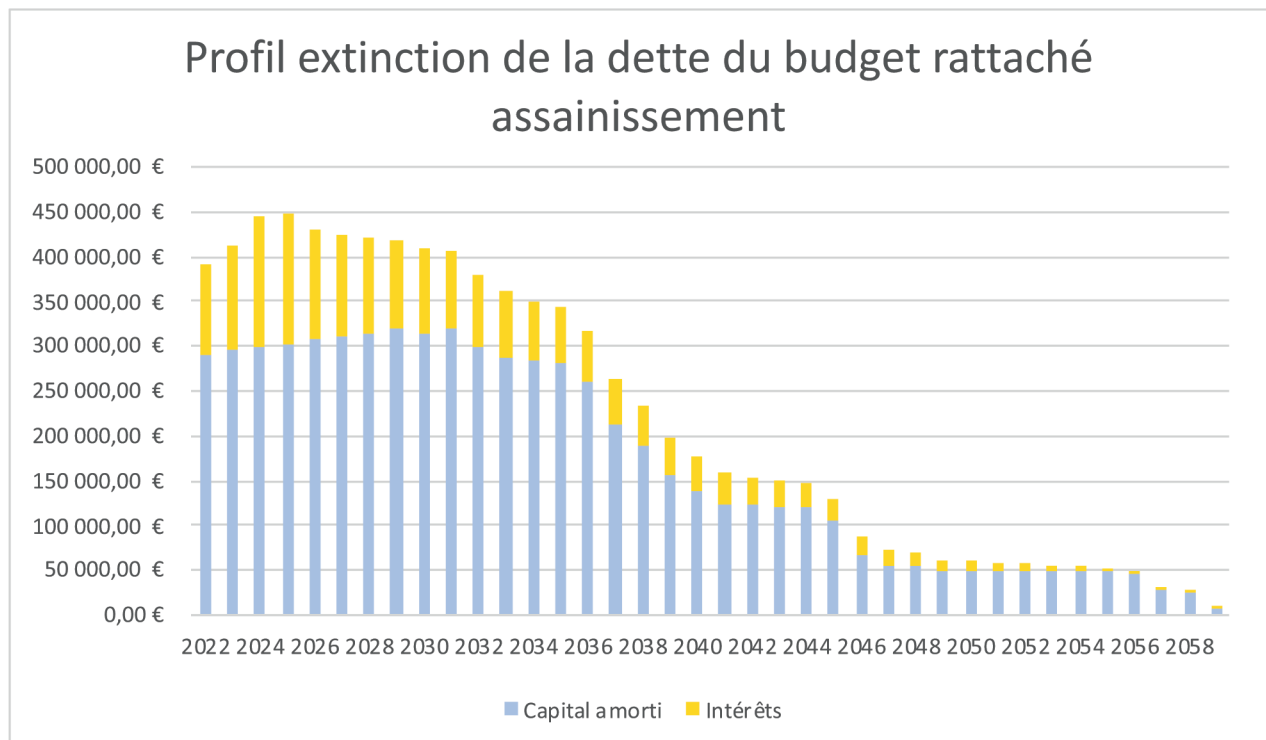
### 1. ● MONTANTS FINANCIERS

En 2022, dans un souci de maîtrise de la dépense, le SED a de nouveau limité ses investissements travaux. Seule la poursuite de travaux d'assainissement engagés sur la commune de Boisdingham a été réalisée pour 35 900€ HT.

Cette opération comprend : l'équipement électromécanique d'un poste et la mise en place de sa canalisation de refoulement sur environ 80 mètres, la création de 40 mètres de réseau de collecte. Ces travaux vont permettre de raccorder 8 branchements supplémentaires sur le système d'assainissement de Boisdingham.

### 2. ● L'ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 apparaît dans le graphique suivant :



### 3. ● PROJETS EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX

Sur l'ensemble du réseau, une étude sur la problématique H2S est en cours. En effet de nombreux postes de transit des eaux usées disposent de long refoulement, qui, associés à de faibles débits, favorisent la fermentation des eaux usées et par conséquent le développement d'Hydrogène Sulfuré (H2S) dans les réseaux. Ce gaz, outre le fait qu'il dégage une odeur nauséabonde à faible dose, est particulièrement dangereux car toxique pour l'Homme et corrosif sur les bétons et métaux. Des préconisations de fonctionnement des équipements en place vont découler de cette étude.



#### 4. ● PROGRAMMES PLURIANNUELS DES TRAVAUX

Le tableau ci-dessous reprend les principaux investissements réalisés par le service ces dix dernières années. Le SED est en pleine réflexion sur son prochain programme d'investissement, mais laisse ceux-ci en pause le temps de stabiliser le budget nécessaire pour ces travaux.

| ANNÉE D'ENGAGEMENT | LOCALISATION                              | TRAVAUX   | ETAT     | MONTANT DES TRAVAUX | MONTANT DES AVANCES ET SUBVENTIONS DE L'AEAP |
|--------------------|---|---|----------|---------------------|--|
| 2013               | Acquin Westbécourt                        | Hameau de la Wattine – OTEU                                     | Réalisé  | 249 000€ HT         | 136 950 €                                    |
| 2015               | Acquin Westbécourt et Mentque Nortbécourt | Hameau de la Wattine – 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> tranche | Réalisé  | 251 000 € HT        | 125 400 €                                    |
| 2016               | Boisdinghem                               | Boisdinghem - OTEU  | Réalisé  | 128 000 € HT        | 67 980 €                                     |
| 2016               | Boisdinghem                               | Boisdinghem - STEP  | Réalisé  | 515 000 € HT        | 187 484 €                                    |
| 2016               | Zudausques                                | rte de Licques, rue des Courtils, rue de la trousse bière       | Réalisé  | 531 000 € HT        | 305 820 €                                    |
| 2017               | Boisdinghem                               | Boisdinghem – 3 <sup>e</sup> tranche                            | Réalisé  | 227 000 € HT        | 79 200 €                                     |
| 2017               | Boisdinghem                               | Boisdinghem – 4 <sup>e</sup> tranche                            | Réalisé  | 143 000 € HT        | 56 100 €                                     |
| 2017               | Boisdinghem                               | Boisdinghem – 5 <sup>e</sup> tranche                            | Réalisé  | 153 000 € HT        | 62 700 €                                     |
| 2017               | Zudausques                                | chemin de la taille   | Réalisé  | 125 000 € HT        | 43 200 €                                     |
| 2018               | Quelmes                                   | rue verte & rue de la place                                     | Réalisé  | 102 000 € HT        | 56 100 €                                     |
| 2019               | Boisdinghem                               | Boisdinghem – 6 <sup>e</sup> tranche                            | Réalisé  | 279 500 € HT        | 42 000 €                                     |
| 2019               | Boisdinghem                               | Boisdinghem – 7 <sup>e</sup> tranche                            | Réalisé  | 192 000 € HT        | 44 100 €                                     |
| 2020               | Acquin Westbécourt                        | Hameau de la Wattine – 5 <sup>e</sup> tranche                   | Réalisé  | 166 000 € HT        | 53 550 €                                     |
| 2020               | Zudausques                                | rue du Blanc Pays & Chemin du Courgain                          | Réalisé  | 85 000 € HT         | 29 840 €                                     |
| 2022               | Boisdinghem                               | extension rue principale  | En cours | 35 900 € HT         |  |

# 5 • Communication

Le SED, en tant que porteur de la compétence assainissement, a souhaité réaliser une communication plus proche des habitants en 2022.

Ainsi, depuis la prise de compétence en 2020, des actions de sensibilisations ont été portées par le Syndicat : réunions publiques, encart factures, courriers à l'attention des usagers, transmission des règlements AC et ANC à chaque abonné. L'objectif de ces actions est de permettre une meilleure compréhension de la facture mais également de susciter des comportements vertueux afin de limiter l'encombrement des systèmes d'assainissement.

Dès qu'il a été sollicité, le SED a exposé les caractéristiques relatifs à la tarification appliquée (réunion publique, articles dans les médias). Le SED a en effet hérité d'une situation délicate mais la tendance du budget assainissement est à l'apurement et la priorité est donnée à la stabilité permettant ainsi d'envisager des perspectives satisfaisantes. Des exemples de communication vers la population sont repris ci-après.

## VOUS AVEZ REÇU OU ALLEZ RECEVOIR VOTRE FACTURE D'EAU, ET VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Dans ce document, nous revenons en détail sur l'évolution de votre tarif pour vous apporter toutes les explications que vous attendez.



### Votre facture en détail

Au verso de votre facture, vous retrouvez le détail de la composition du montant de votre facture.

La part **"Distribution de l'Eau"** représente le prix pour produire et distribuer l'eau potable jusqu'à votre domicile : installations, réservoirs, réseaux de distribution et contrôles. **Ce tarif a été divisé par 2 depuis votre intégration dans le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.**

La part **"Collecte et traitement des eaux usées"** englobe les activités liées à la dépollution de l'eau que vous avez utilisée avant son retour au milieu naturel (stations d'épuration, réseaux d'assainissement, postes de refoulement...). **Cette partie a subi une hausse pour financer les travaux de développement de l'assainissement collectif réalisés ces dernières années** (voir au verso).

Enfin, la partie **"Organismes publics"** concerne les taxes et redevances collectées par les services de l'Etat.

| Libellé   | Unité          | Taux | Quantité | Montant | Statut |
|---|----------------|------|----------|---------|--------|
| <b>abonnement</b>   |                |      |          |         |        |
| part SED Eau France de 01/01 au 31/12                               | m <sup>3</sup> | 0,00 | 0,00     | 0,00    | XX     |
| part commune de Bédou   | m <sup>3</sup> | 0,00 | 0,00     | 0,00    | XX     |
| <b>Consommation</b>   |                |      |          |         |        |
| part SED Eau France de 01/01 au 31/12                               | m <sup>3</sup> | 0,89 | 1,00     | 0,89    | XX     |
| part commune de Bédou   | m <sup>3</sup> | 0,89 | 1,00     | 0,89    | XX     |
| <b>Prélèvement des ressources en eau (agence de l'eau)</b>          |                |      |          |         |        |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>                        |                |      |          |         |        |
| <b>abonnement</b>   |                |      |          |         |        |
| part SED Eau France de 01/01 au 31/12                               | m <sup>3</sup> | 0,00 | 0,00     | 0,00    | XX     |
| part commune de Bédou   | m <sup>3</sup> | 0,00 | 0,00     | 0,00    | XX     |
| <b>Consommation</b>   |                |      |          |         |        |
| part SED Eau France de 01/01 au 31/12                               | m <sup>3</sup> | 0,89 | 1,00     | 0,89    | XX     |
| part commune de Bédou   | m <sup>3</sup> | 0,89 | 1,00     | 0,89    | XX     |
| <b>ORGANISMES PUBLICS DE L'EAU</b>                                  |                |      |          |         |        |
| L'eau contre la pollution (Agence de l'eau Paris-Meuse-Saône-Corse) |                |      |          |         |        |
| Municipalités des basses (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse) | m <sup>3</sup> | 0,00 | 0,00     | 0,00    | XX     |
| Vos services de France (Département de 01/01/2007)                  | m <sup>3</sup> | 0,00 | 0,00     | 0,00    | XX     |
| <b>Total HT</b>   |                |      |          |         |        |
| <b>Total TTC</b>  |                |      |          |         |        |

### Pour vous, un tarif de l'eau potable divisé par deux

En janvier 2020, votre commune a intégré le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Or le Syndicat s'est fortement investi dans la maîtrise du prix de l'eau en investissant pour préserver la ressource et en mettant en place une tarification innovante : aujourd'hui, ses usagers bénéficient d'un prix de l'eau potable parmi les plus bas de la région. Avec ce nouveau contrat, le prix de l'eau potable a été divisé par deux. Aujourd'hui, votre tarif est progressif selon votre consommation et se décompose en trois tranches : l'eau essentielle, l'eau utile et l'eau de confort.

**L'EAU ESSENTIELLE** > Jusque 80 m<sup>3</sup>  
0,89€ pour 1000 litres

Pour que l'eau soit accessible à tous, pour couvrir les besoins quotidiens du foyer, un tarif de l'eau potable très bas.

*Pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire, ce tarif est encore plus réduit : 0,34€ pour 1000 litres.*

**L'EAU DE CONFORT** > au delà de 200 m<sup>3</sup>  
2,21€ pour 1000 litres

Parce qu'il est indispensable d'inciter chacun à faire des économies pour préserver la ressource, un tarif plus élevé qui encourage à faire des efforts pour réduire sa consommation.

**L'EAU UTILE** > Jusque 200 m<sup>3</sup>  
1,66€ pour 1000 litres

Pour respecter le budget de tous les foyers, quelle que soit leur taille, un prix de l'eau potable qui demeure inférieur à la moyenne régionale.

**L'EAU POUR LES PROFESSIONNELS**  
1,13€ pour 1000 litres

Les professionnels bénéficient d'un tarif unique fixé à 1,13 € pour 1000 litres

Explication de la facture

# POUR MAINTENIR VOTRE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT FAITES LES BONS GESTES



Certaines canalisations d'eaux usées sont obstruées par de nombreux déchets solides. Ces déchets solides jetés au réseau d'assainissement provoquent des débordements d'eaux usées en voirie et détériorent les systèmes de traitement des eaux.



## Ecogeste n°1

Les lingettes, couches, serviettes hygiéniques, emballages plastiques ou autres objets solides, sont un fléau pour le réseau d'assainissement, ils bouchent les collecteurs et pompes des stations. Jetez-les à la poubelle, mais pas dans les toilettes.



## Ecogeste n°2

Les produits toxiques et d'entretien jetés dans l'évier ou les toilettes, polluent les rivières et dégradent le milieu naturel. Rappez-les à la déchetterie.



## Ecogeste n°3

La litière du chat bouche les canalisations. Jetez-la à la poubelle.



## Ecogeste n°4

Les médicaments jetés dans les toilettes ou dans l'évier, polluent les rivières et les milieux naturels. Rappez-les à votre pharmacien.



## Ecogeste n°5

Les huiles de friture et de vidange colmatent les réseaux. Ne les versez pas dans l'évier ou dans les toilettes. Amenez-les à la déchetterie.

**Pour votre bien-être et le respect de l'environnement, adoptez les bons réflexes**

- > un réseau de collecte plus sain
- > un traitement des eaux usées facilité
- > un environnement préservé

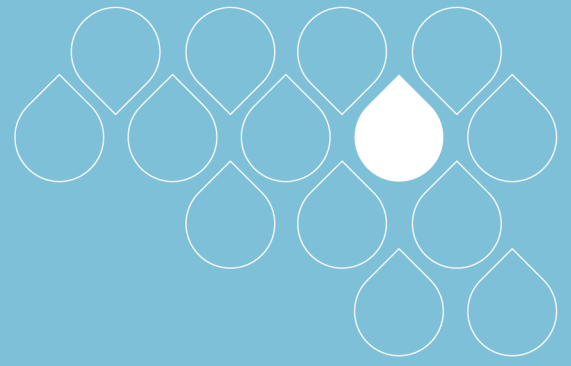
Pour toutes questions contactez nous  
[contact@leaududunkerquois.fr](mailto:contact@leaududunkerquois.fr) / 03.28.66.86.02





3

**Le service de l'assainissement  
non-collectif**



# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1 ● Présentation du service .....</b>                                  | <b>46</b> |
| 1. Contexte réglementaire.....  | 46        |
| 2. Les missions du SPANC.....   | 46        |
| 3. Champ d'application territorial.....                                   | 47        |
| 4. Activité du service du SPANC pour l'année 2022.....                    | 51        |
| 5. Estimation de la population desservie .....                            | 51        |
| 6. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.....         | 51        |
| <b>2 ● Tarification et recettes du service .....</b>                      | <b>52</b> |
| 1. Modalité de tarification.....  | 52        |
| 2. Recettes.....  | 52        |
| <b>3 ● Indicateurs de performance .....</b>                               | <b>53</b> |
| 1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif..... | 53        |

# 1 • Présentation du service

## 1. • CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Pour répondre aux exigences de santé publique, une réglementation nationale sur la dépollution a été adoptée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Celle-ci a été complétée par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 ainsi que par différents décrets ou arrêtés ministériels.

Ces dispositions légales et réglementaires ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau et visent à assurer :

- la préservation des écosystèmes aquatiques,
- la protection contre toutes pollutions,
- la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines,
- le développement et la protection des ressources en eau,
- la valorisation de l'eau comme ressource économique.

## 2. • LES MISSIONS DU SPANC

Le SED exerçant la compétence du service public d'assainissement non collectif sur une partie de son territoire, il assure les missions de contrôle définies par la loi :

- **Sur les installations existantes :**
  - Diagnostic initial
  - Contrôle de bon fonctionnement dit contrôle périodique
  - Diagnostic vente
- **Sur les nouvelles constructions ou installations réhabilitées :**
  - Contrôle de conception
  - Contrôle de bonne exécution

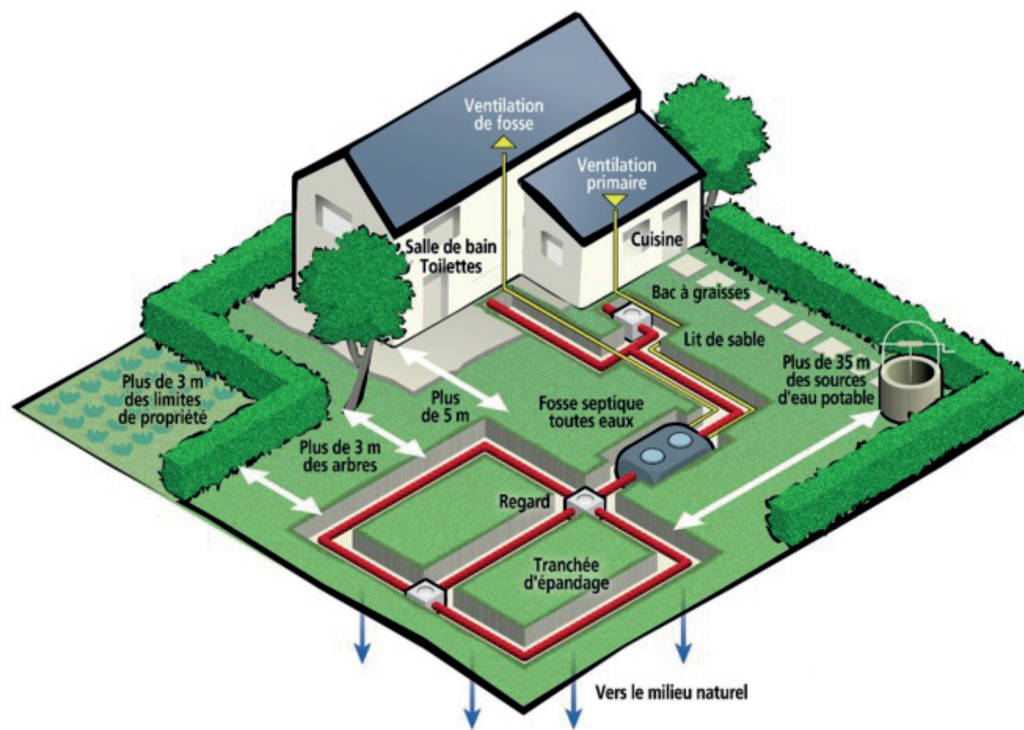
**En 2022,  
33 installations ont été  
contrôlées par le SED**



Le SPANC a également pour rôle d'informer les usagers sur la réglementation en vigueur, sur les différentes filières d'assainissement non collectif réglementaires, ainsi que sur le fonctionnement et l'entretien des installations.

Toutefois le SPANC ne réalise ni étude particulière (étude de filière), ni étude de sol, il n'assure pas de mission de maîtrise d'œuvre et il ne peut pas être chargé du choix de la filière.

La mission d'information assurée par le SPANC consiste uniquement en des explications sur l'application de la réglementation et sur les risques et dangers que peuvent présenter les installations d'assainissement non collectif pour la santé publique et pour l'environnement, ainsi qu'en la fourniture de renseignements simples et de documents aux usagers.

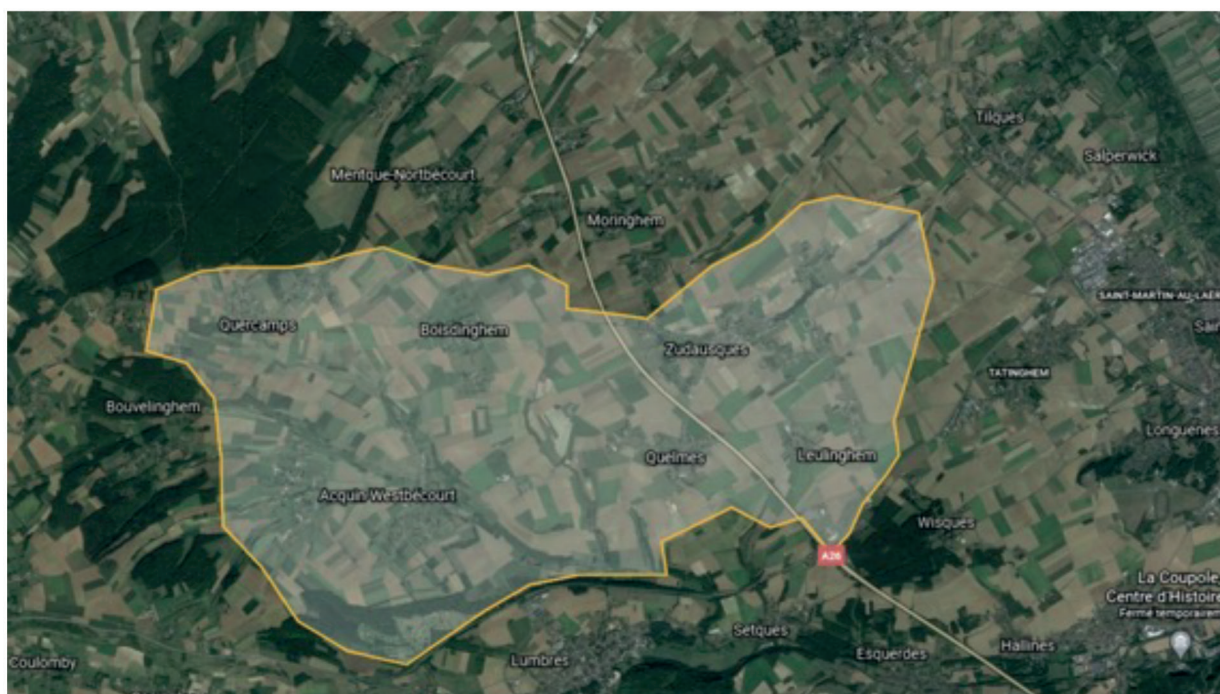


#### Contact du service

Syndicat de l'Eau du Dunkerquois,  
 Immeuble les Trois Ponts 257, rue de l'École maternelle – 59140 DUNKERQUE  
 contact@leaududunkerquois.fr  
 Tél : 03.28.66.86.02  
 www.leaududunkerquois.fr

### 3. ● CHAMP D'APPLICATION TERRITORIAL

Le service public du SPANC s'applique sur le territoire des communes ci-après : Acquin-Westbécourt, Boisdingham, Leulinghem, Quelmes, Quercamps et Zudausques, et sur l'ensemble des installations d'ANC existantes ou à venir quelle que soit leur implantation dans le plan de zonage d'assainissement des communes susmentionnées.



Le service public de l'assainissement non collectif peut se trouver :

- En zone d'assainissement non collectif (ANC) de la commune.
- En zone d'assainissement collectif (AC) de la commune :
  - Si l'immeuble ne dépend pas du service d'assainissement collectif ;
  - Pour les immeubles non raccordables à un système de traitement collectif ;
  - Si l'assainissement collectif est opérationnel ou en voie d'y être, mais que l'immeuble bénéficie d'une prolongation de délai de raccordement délivrée par le Maire en application de l'article L.1331-1 du Code de la santé publique.

Aujourd'hui, il reste encore, sur certaines communes, des secteurs ne disposant pas de l'assainissement collectif.

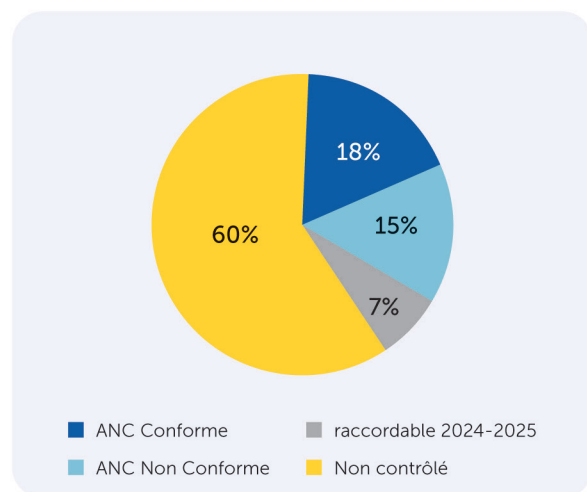
### • Assainissement non collectif commune de Zudausques

Deux secteurs ne disposent pas d'assainissement collectif sur la commune de Zudausques soit un total d'environ 130 habitations.



— Secteur Noircarme (environ 80 habitations)

— Secteur Cormette (environ 50 habitations)



Le graphique ci-contre propose un état des lieux à 2022 des 130 filières d'assainissement non collectif de la commune de Zudausques.

En 2022, une campagne de diagnostics initiaux a été menée par le SED sur le hameau de Cormette. Il en est ressorti le bilan suivant :

- 21 filières conformes (10 filières validées sur dossier-conforme moins de 10 ans)
- 21 filières non conformes
- 3 refus de contrôles



## ● Assainissement non collectif commune d'Acquin-Westbecourt

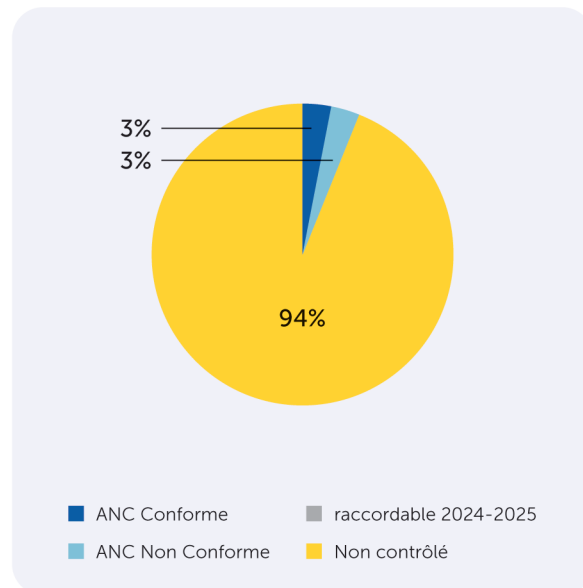
Un secteur n'est pas en assainissement collectif sur la commune d'Acquin-Westbecourt soit un total d'environ 110 habitations.



Commune d'ACQUIN-WESTBECOURT

■ Hameau de Westbecourt (environ 110 habitations)

Le graphique propose un état des lieux à 2022 des 110 filières d'assainissement non collectif de la commune d'Acquin-Westbecourt.



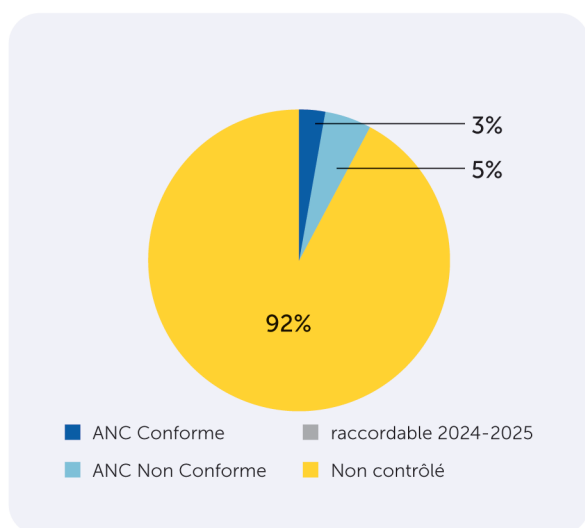
### ● Assainissement non collectif commune de Quercamps

Deux secteurs ne sont pas en assainissement collectif sur la commune de Quercamps soit un total d'environ 40 habitations.



■ Secteur rue Principale Est & rue Cathelinette  
(environ 25 habitations)

■ Rue des Hortensias  
(environ 16 habitations)



Le graphique propose un état des lieux à 2022 des 40 filières d'assainissement non collectif de la commune de Quercamps.

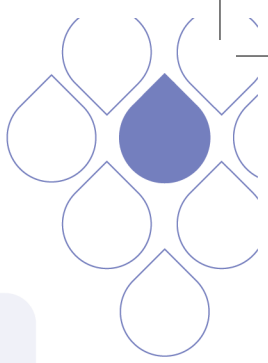
### ● Assainissement non collectif commune de Boisdingham

Environ 10 habitations ne sont pas en assainissement collectif au bout de la rue de la mairie. Les travaux d'extension du réseau d'assainissement ont démarré en 2022, pour une mise en service du réseau en 2023.

### ● Assainissement non collectif commune de Leulinghem & Quelmes

Il n'y a plus de filières d'assainissement non collectif recensées sur ces deux communes.

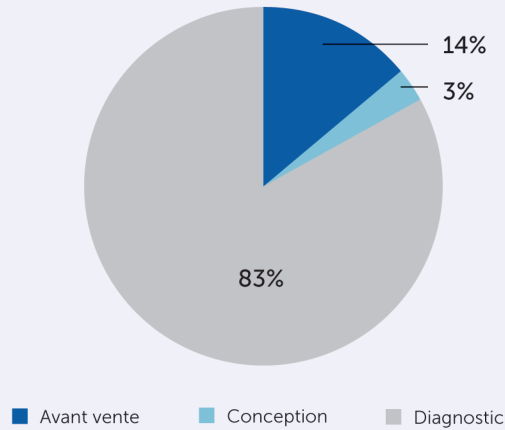
*L'enveloppe financière estimée pour déployer l'assainissement collectif et raccorder les presque 300 habitations (toutes communes confondues) aux STEU présentes sur le territoire du SED, serait d'environ 3 000 000 €.*



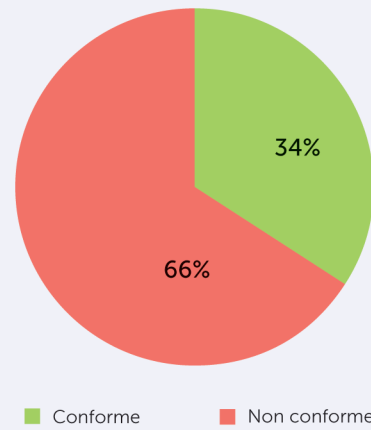
#### 4. ● ACTIVITÉ DU SERVICE DU SPANC POUR L'ANNÉE 2022

En 2022, 33 filières d'Assainissement Non Collectif ont été contrôlées à la parcelle.

Le graphique suivant présente la répartition par type de contrôles :



À l'issue de ces contrôles en ressort le taux de conformité suivant :



#### 5. ● ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le service public d'assainissement non collectif dessert 21% des usagers du territoire.

#### 6. ● INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

**Attention :** le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

| A - ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES POUR L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE |   | 2022 |
|--|---|------|
| 20   | Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération  | 20   |
| 20   | Application d'un règlement du service approuvé par une délibération   | 20   |
| 30   | Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans | 30   |
| 30   | Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations                                  | 0    |
| B - ÉLÉMENTS FACULTATIFS POUR L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE  |   |      |
| 10   | Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations  | 0    |
| 20   | Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations                 | 0    |
| 10   | Le service assure le traitement des matières de vidange   | 0    |

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 70. Le service réalise systématiquement, et suit l'ensemble des créations et réhabilitations de disposition d'assainissement non collectif, de la conception jusque leur pleine réalisation.

## 2. Tarification et recettes du service

### 1. MODALITÉS DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés.

- La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

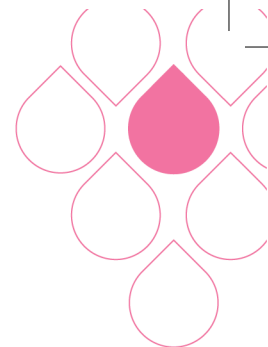
La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2022 est la suivante :

Délibération n°09 du 10 décembre 2021 effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et non collectif

|   |       |
|---|-------|
| Diagnostic des installations existantes   | 165 € |
| Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées | 85 €  |
| Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées              | 120 € |
| Contrôle périodique selon une périodicité maximale de 10 ans                      | 165 € |
| Contrôle avant cession immobilière (regroupé avec diagnostic existant)            | 180 € |
| Toute visite supplémentaire rendue obligatoire                                    | 80 €  |

### 2. RECETTES

En 2022, les redevances liées aux contrôles de l'assainissement non collectif ont généré 1 093 € de recettes.



# 3 Indicateurs de performance

## 1. ● TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

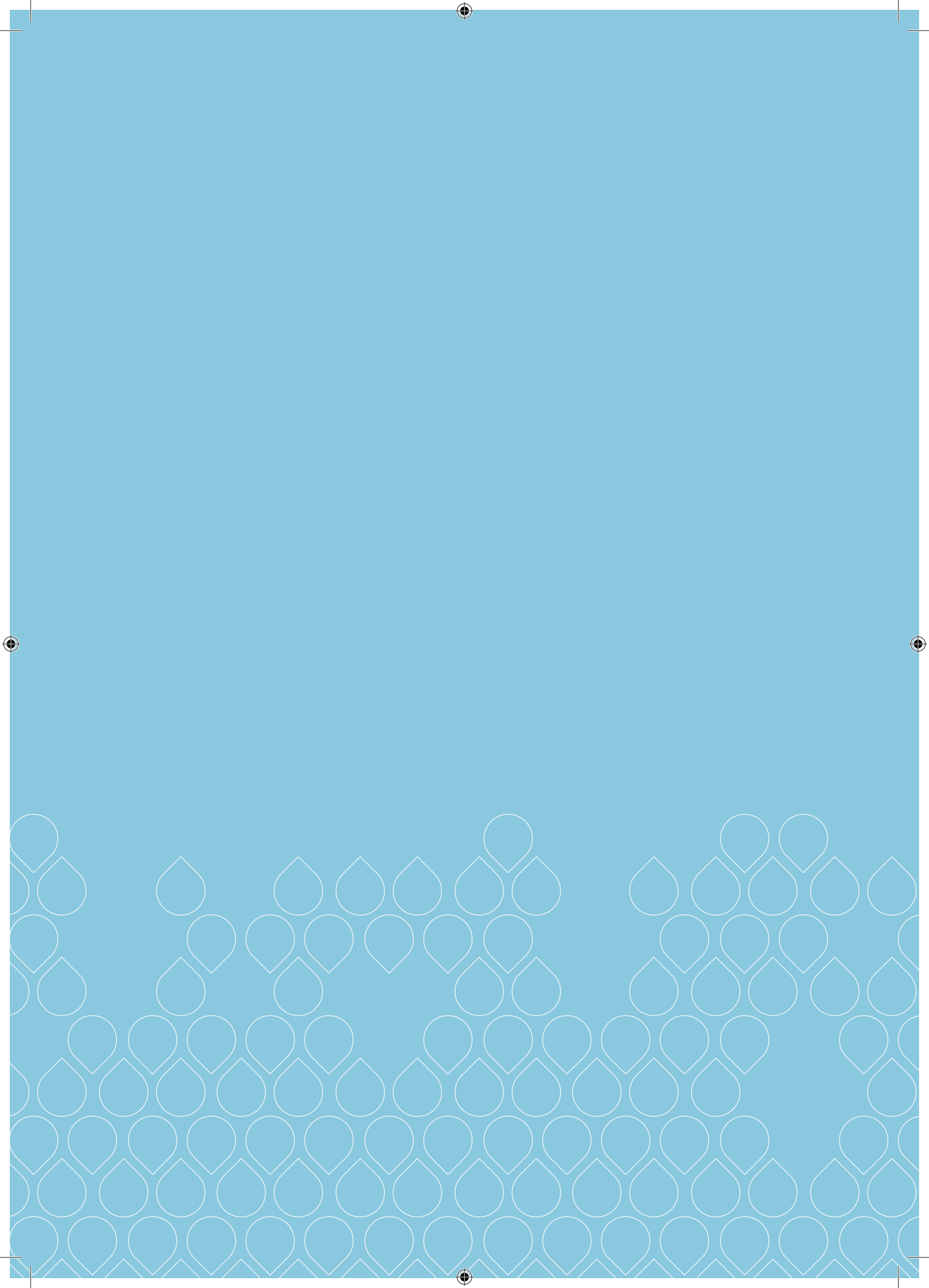
- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugé conforme ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022.**

**Attention :** cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non-collectif} = \frac{\text{Montant d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

|   | 2022 |
|---|------|
| Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité  | 10   |
| Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service   | NC   |
| Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement | 19   |
| Taux de conformité en %   | 34%  |







**l'eau**

du Dunkerquois

SYNDICAT

**Siège du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois**

Immeuble «Les trois Ponts»





257 rue de l'école maternelle

59140 DUNKERQUE

contact@leaududunkerquois.fr

Tél : 03.28.66.86.02

**Retrouvez-nous sur les réseaux :**

-  [leaududunkerquois.fr](http://leaududunkerquois.fr)
-  [syndicat\\_eau\\_dk](https://twitter.com/syndicat_eau_dk)
-  [syndicat-de-l-eau-du-dunkerquois](https://www.linkedin.com/company/syndicat-de-l-eau-du-dunkerquois)
-  [Eaududunkerquois](https://www.facebook.com/Eaududunkerquois)
-  [www.youtube.com/channel/  
UCKxo7gCzDbjAqC5sLDMAEmg](https://www.youtube.com/channel/UCKxo7gCzDbjAqC5sLDMAEmg)
-  [https://www.instagram.com/  
leaududunkerquois/](https://www.instagram.com/leaududunkerquois/)